



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Conférence Nationale

sur le système de la protection sociale
« Pour la mise en place d'un socle
de Protection Sociale en Tunisie »

Tunis - Hôtel le Palace 11-12 Septembre 2014



unicef 


CRES
Centre de Recherche et de
Soutien en Économie Sociale



Conférence Nationale sur La Protection Sociale :
**« Pour la mise en place d'un Socle de Protection
Sociale en Tunisie »**

RAPPORT GENERAL

RAPPORTEUR GENERAL: Mohamed Mondher BELGHITH

RAPPORTEUR DU PANEL: Kamel Madouri

Rapport général de la Conférence Nationale sur La Protection Sociale : « Pour la mise en place d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie »/ Ministère des Affaires Sociales, Organisation Internationale du Travail, Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance, Centre de Recherches et des Etudes Sociales.- Tunis : CRES, 2015.- 65 p

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL	5
I. OBJECTIFS DE LA CONFERENCE.....	5
II. PROGRAMME DE LA CONFERENCE.....	5
III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE	6
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
ANNEXE 1 : NOTE CONCEPTUELLE	39
ANNEXE 2 : PROGRAMME.....	45
ANNEXE 3 : COUVERTURE MEDIATIQUE.....	49
ANNEXE 4 : PHOTOS DE LA CONFERENCE	59

RAPPORT GENERAL

Dans le cadre de la dynamique des réformes globales engagées par la Tunisie, le Ministère des Affaires Sociales a organisé les 11 et 12 Septembre 2014 à Tunis, avec la participation de l'Union Générale Tunisienne du Travail et de l'Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat et en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la collaboration du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES), , une Conférence Nationale sur la Protection Sociale : « **Pour la mise en place d'un socle de protection sociale en Tunisie** » et ce en vue d'approfondir davantage la réflexion sur les perspectives de réforme du système de la protection sociale en Tunisie. Cette Conférence s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la tradition de concertation et de dialogue entre l'ensemble des acteurs (partis politiques, partenaires sociaux et société civile) instaurée depuis la Révolution et consacrée par le Contrat Social.

I. OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Les objectifs attendus de cette Conférence tels que stipulés dans la note conceptuelle élaborée à cet effet se présentent comme suit :

- Présenter un état des lieux et les perspectives de réforme du système de la protection sociale en Tunisie dans le contexte des priorités générales du développement du pays ;
- Partager les bonnes pratiques et les expériences internationales réussies en matière de réforme du système de la protection sociale ;
- Discuter les contours d'un modèle de socle de protection sociale adapté aux spécificités de la Tunisie ;
- Renforcer et améliorer les capacités des partenaires sociaux en matière de formulation de politiques intégrées de protection sociale.

Cette Conférence devrait déboucher sur l'initialisation d'un processus d'élaboration d'un modèle de Socle National de Protection Sociale à même de répondre aux défis du développement social et humain et notamment aux besoins des catégories vulnérables et de définir ainsi les contours d'une vision renouvelée du système national de la protection sociale.

II. PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Le programme de la Conférence (joint en annexe).comporte ce qui suit :

- ✓ Une présentation générale du système de protection sociale tunisien,
- ✓ Une présentation de quelques expériences internationales réussies en matière de réforme du système de protection sociale,
- ✓ Les grandes orientations des socles nationaux de protection sociale telles que développées par le Bureau International du Travail
- ✓ L'organisation d'un panel tripartite sur le thème « Quel modèle de socle de protection sociale en Tunisie ? »

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

1) Séance d'ouverture officielle:

M. **Hafedh BOUKTIF**, Directeur Général du CRES, a ouvert la séance d'ouverture en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en les remerciant d'avoir bien voulu contribuer aux travaux de cette importante Conférence et a invité le Ministre des Affaires Sociales à prononcer le discours d'ouverture au nom du Chef du Gouvernement.

M. **Ammar YOUNBAI**, Ministre des Affaires Sociales a réitéré ses souhaits de bienvenue aux participants et de bon séjour en Tunisie aux hauts cadres et experts des Organisations Internationales qui ont honoré de leur présence cette Conférence de haut niveau.



Il a fait part aux participants des souhaits de réussite du Chef du Gouvernement qui n'a pas pu présider l'ouverture des travaux de la Conférence en raison d'obligations professionnelles pressantes et imprévues. Il a tenu à remercier au nom du Chef du Gouvernement et en son nom propre l'OIT et l'UNICEF pour le concours appréciable apporté à l'organisation de cette Conférence. Cette manifestation s'insère dans le cadre de la série de consultations nationales organisées au cours de la phase de transition que connaît la Tunisie pour approfondir la réflexion et instaurer le débat autour des grandes réformes économiques et sociales que le pays se doit d'entreprendre pour réamorcer et accélérer la croissance et instaurer un nouveau modèle de développement inclusif et plus équitable.

Cette Conférence offrira l'occasion pour examiner l'état des lieux du système national de protection sociale et tracer les contours d'une réforme dans une optique fondée sur la concrétisation des droits humains consacrés par la nouvelle Constitution et dans le cadre du Dialogue initié avec les partenaires sociaux notamment après la signature du Contrat Social dont la protection sociale constitue un des axes majeurs.

La réforme devrait aboutir à l'instauration d'un Socle National de Protection Sociale conçu dans le cadre d'une démarche participative et une approche fondée sur les droits qui

permettra d'offrir à tous un minimum de vie décente et une couverture sociale sans exclusion ni marginalisation, conformément aux normes de l'OIT et notamment la Recommandation n° 202 relative aux Socles Nationaux de Protection Sociale.

Il a relevé, par ailleurs que cette Conférence fait suite à deux autres manifestations d'envergure que le Gouvernement vient d'organiser à savoir la Conférence Internationale sur l'investissement en Tunisie et le Dialogue Sociétal sur la santé. Ces manifestations traduisent la volonté du Gouvernement d'initier les réformes nécessaires dans une approche globale et intégrale. Evoquant le contexte national l'orateur a rappelé les cinq priorités essentielles de l'action gouvernementale à savoir :

- ✓ Restaurer les équilibres macroéconomiques et renforcer la résilience de l'économie ;
- ✓ Poursuivre les réformes structurelles économiques et sociales, qui concernent, notamment, la compensation, la fiscalité, la protection sociale et les politiques de santé ;
- ✓ Impulser le développement régional ;
- ✓ Renforcer la cohésion et la solidarité nationales.

Ces réformes devraient aboutir à la mise en place d'un nouveau modèle de développement plus équilibré et inclusif fondant le nouveau projet d'une société démocratique, équitable et solidaire qui concrétise les objectifs de la Révolution.

Monsieur **Ammar YONBAI** a conclu le discours en souhaitant plein succès aux travaux de la Conférence et en formulant le vœu de voir la réflexion et les débats qui s'y engageront aboutir à des recommandations pertinentes et pratiques pour tracer les contours d'un modèle tunisien de Socle de Protection Sociale.

M. Hichem ELLOUMI, vice président de l'UTICA, a souligné au nom de l'Organisation Patronale l'importance de la protection sociale en tant que pilier de la cohésion et de la stabilité sociales, rappelant qu'elle a été inscrite comme l'un des axes principaux du nouveau Contrat Social. Il a formulé son souhait de voir toutes les dispositions de ce Contrat concrétisées et notamment la promulgation du texte portant création du Conseil National du Dialogue Social.

Il a insisté sur l'importance d'entamer le dialogue sur toutes les questions inscrites dans ce Contrat, en précisant que la concertation sur la réforme de la protection sociale devrait s'intégrer dans la discussion sur le nouveau modèle de développement économique et social en précisant que les composantes du Contrat Social ont pu concilier entre la protection des travailleurs, la flexibilité, la compétitivité et le travail décent. Il a souligné en particulier l'importance d'entamer la discussion sur la mise en place d'un système d'assurance des travailleurs en cas de perte de leur emploi.

Il a exprimé sa préoccupation quant aux déséquilibres financiers grandissants des Caisses de Sécurité Sociale qui découlent des facteurs démographiques et du retard pris pour engager une réforme qui puisse leur assurer la pérennité financière. Il a mis l'accent, par ailleurs, sur l'importance d'examiner les modalités de financement nécessaires à la mise en place du Socle National de Protection Sociale.

Dans son intervention au nom des travailleurs, **M. Houcine ABBASSI**, Secrétaire Général de l'UGTT, a tenu à rappeler que la protection sociale est avant tout un droit de l'homme, qu'elle est un des piliers de la cohésion sociale et aussi un facteur clé de la croissance du développement économique. Il a ajouté que si le système tunisien de protection sociale constitue un acquis indéniable en matière de couverture sociale notamment des catégories vulnérables, force est de constater qu'il enregistre de nos jours des dysfonctionnements très importants qui sont dus, essentiellement, aux choix économiques adoptés au cours des dernières décennies sur l'injonction des organismes financiers internationaux, à l'insertion de notre économie dans l'économie mondiale, à la restructuration des entreprises publiques et au partenariat avec l'Union Européenne. Les retombées de ces politiques qui se sont traduites notamment par le chômage des diplômés, les licenciements, l'apparition de nouvelles formes de travail précaire et la baisse des salaires réels ont limité les ressources des régimes de sécurité sociale et en ont affecté les équilibres financiers.

La Révolution a été, selon l'orateur, une expression criante de l'échec du modèle de développement, et a révélé l'aspiration à un nouveau projet de société où les droits économiques et sociaux, tels que consacré par la nouvelle Constitution, constituent désormais une priorité absolue.

Il a indiqué que l'engagement de l'UGTT dans le processus de mise en place du Socle National de Protection Sociale n'a d'égal que son souci d'assurer la pérennité des régimes de sécurité sociale et devrait s'inscrire dans l'optique d'un nouveau modèle de développement juste et équitable.

Cette réforme requiert, par ailleurs, la mise à niveau du secteur de la santé publique, comme il en a été convenu entre le Gouvernement et l'UGTT en 2004, ainsi que la diversification des ressources et l'intervention de l'Etat dans le financement du dispositif de santé pour en assurer l'équilibre financier.

M. Mohamed Ali OULD SIDI, Directeur du bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb, a remercié les pouvoirs publics et les partenaires sociaux tunisiens pour l'intérêt qu'ils accordent à la question de la protection sociale qui constitue un des fondements de toute société juste et équitable. Cette protection sociale est un levier important dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'injustice et est considérée de plus en plus comme un facteur de croissance et de développement inclusif.

Aussi, l'OIT a-t-elle lancé depuis plus d'une décennie une campagne mondiale pour l'extension de la protection sociale considérée comme l'un des quatre piliers des objectifs stratégiques du programme du travail décent. Cette campagne a été couronnée, en 2012, par l'adoption de la Recommandation n°202 relative aux Socles Nationaux de Protection Sociale.

L'orateur a souligné que l'OIT, qui suit avec attention l'évolution de la situation économique et sociale de la Tunisie, est disposée à apporter son soutien et son concours pour lui permettre d'aller de l'avant dans la concrétisation de son choix stratégique de mettre en place un Socle National de Protection Sociale qui viendra conforter les

orientations de la nouvelle Constitution et du Contrat Social en matière de garantie des droits fondamentaux de l'homme au travail et à la protection sociale.

La séance d'ouverture a été conclue par l'intervention de Mme **Maria Luisa FORNARA**, Représentante de l'UNICEF en Tunisie, qui a souligné que son organisation est honorée d'avoir été associée aux travaux de cette Conférence de haut niveau dont l'objectif est d'explorer les voies qui permettront de concevoir et de mettre en œuvre un système de protection sociale inclusif, intégré et efficace à la lumière des évolutions économiques et sociales récentes en Tunisie.

Les expériences internationales ont prouvé qu'étant un instrument puissant de réduction de la vulnérabilité, de la pauvreté et de l'exclusion, la protection sociale peut améliorer la situation des enfants en matière de nutrition, de santé et d'éducation, réduire les risques de maltraitance et d'exploitation et contribuer au développement du pays. De ce fait la protection sociale est considérée de plus en plus comme un investissement clé en termes de capital humain capable de briser le terrible cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Aussi il est impératif de tenir compte de l'intérêt des nouvelles générations dès la première enfance et de promouvoir un investissement massif dans les secteurs de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse.

L'oratrice a souligné, en outre, que toute politique d'inclusion sociale ne saurait prétendre à l'efficacité et à la légitimité sans la mise sur pied d'un système de protection sociale universel. Ce système devrait être la résultante d'un processus participatif et d'un large consensus national. Les programmes de protection sociale devraient se baser sur des informations de qualité quant au niveau, l'intensité et la gravité de la pauvreté liée à l'insuffisance du revenu et sur les autres manifestations de la vulnérabilité et de l'exclusion. Madame FORNARA a conclu son intervention en réitérant la disposition de l'UNICEF à appuyer les efforts de la Tunisie pour avancer davantage sur le chemin de l'équité sociale et l'instauration d'un Socle National de Protection Sociale.

2) Séance introductive : Priorités générales du développement économique et social

Présidant cette séance, **M. Moncef SIALA**, Directeur Général de la Sécurité Sociale au Ministère des Affaires Sociales a mis l'accent sur l'importance que revêt la Conférence pour tracer les contours d'un Socle National de Protection Sociale qui s'inscrit dans le cadre des priorités du pays en matière de réformes structurelles .

Il a ensuite cédé la parole à **M. Hafedh BOUKTIF**, Directeur général du CRES qui a exposé le contexte général et les objectifs recherchés à travers l'organisation de cette manifestation laquelle s'insère dans la dynamique de réflexion commune engagée autour de la réforme du système de protection sociale en vue d'en assurer la pérennité, l'équité, l'universalité et l'efficacité dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

Aussi, la Conférence s'attellera-t-elle à examiner la situation et les perspectives de réforme du système tunisien de protection sociale à travers, notamment :

- La présentation de la vision du Ministère des Affaires Sociales sur les perspectives de réforme du système avec ses deux composantes essentielles, à savoir la sécurité sociale et les programmes d'assistance et de promotion sociales ;
- Une vision critique du système actuel de la protection sociale (sécurité et promotion sociales) développée par des experts en matière d'évaluation et de planification basée sur les droits de l'homme (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et l'Institut Arabe des Droits de l'Homme) ;
- Une présentation de quelques expériences internationales réussies notamment celle du Brésil.
- La vision des organismes internationaux, et particulièrement celles de l'OIT, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale et du Système des Nations-Unies en matière de protection sociale ;
- L'organisation d'un panel de discussion et de débat entre les partenaires sociaux sur leur point de vue quant à la mise en place d'un modèle national de socle de protection sociale.

La deuxième communication a été présentée par **Mme Raja BOULABYAR**, Directeur Général au Secrétariat d'Etat chargé du Développement et de la Coopération Internationale sur la situation économique qui prévaut à l'heure actuelle en Tunisie. Il en ressort, notamment, que même si l'activité économique a connu une certaine reprise, la croissance reste encore molle et est accompagnée d'une décélération du rythme d'évolution de l'investissement public et privé, la poursuite des pressions exercées sur les équilibres financiers notamment le déficit budgétaire et le déficit courant imputable, principalement, à l'élargissement du déficit commercial et à la dépréciation du Dinar par rapport au Dollar et à l'Euro. Les priorités pour la prochaine étape viseront, notamment :

- Le rétablissement de la stabilité macroéconomique avec une maîtrise graduelle des équilibres financiers ;
- L'accélération des réformes économiques pour une croissance inclusive et une compétitivité accrue ;
- La promotion d'une plus grande inclusion sociale et du développement régional, particulièrement à travers :
 - un meilleur ciblage des populations vulnérables
 - la réflexion sur la réforme du régime de sécurité sociale
 - une meilleure performance du système de santé publique
 - une meilleure gouvernance au niveau régional et local notamment à travers la consécration d'une décentralisation réelle et effective, la révision des modes d'organisation, de fonctionnement et des attributions des institutions chargées du développement régional et le renforcement des mécanismes de transfert équitable des ressources au niveau régional et local.

L'intervenante a conclu sa présentation en soulignant que la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale ne peut que contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires de la stratégie de développement économique et social.

M. Samir BOUZEKRI, Chef du Groupe thématique « Politiques Sociales » du Système des Nations Unies (SNU) a présenté, ensuite, une communication intitulée : « **Etat des lieux et priorités en matière de protection sociale** » dans laquelle il a souligné que le contexte mondial et national est actuellement favorable aux réformes sociales.

Il a indiqué que les principales leçons tirées du modèle de développement mis en place par la Tunisie ont montré que :

- La croissance est une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement et la gouvernance démocratique ;
- Des mesures radicales doivent être arrêtées pour traiter la question de l'exclusion et de la vulnérabilité sociales ;
- La réduction de la vulnérabilité de larges couches de la population nécessite d'approfondir les analyses sur la pauvreté et la vulnérabilité afin de soutenir la formulation de politiques sociales efficaces et inclusives. Les analyses sur les privations touchant les régions les plus défavorisées et les évaluations et enquêtes démontrent l'échec de l'ancien système de protection sociale quant à la réduction des disparités et au ciblage des populations les plus vulnérables ;
- La nécessité de faire face aux disparités persistantes en matière d'offre et d'accès aux services de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Ce constat représente un défi auquel l'UNDAF et les programmes des agences du SNU tenteront de répondre par un appui au renforcement des capacités nationales en matière de développement des statistiques sociales, principalement dans le domaine de la pauvreté et du développement humain.

L'orateur a ensuite présenté les deux grands axes d'intervention du SNU en matière de protection sociale durant la période 2011-2014, à savoir :

1. L'appui des acteurs nationaux à la rénovation d'un système de protection sociale centré sur les droits humains et favorable aux groupes vulnérables ;
2. L'appui des acteurs nationaux à améliorer l'accès des groupes les plus vulnérables aux services sociaux de qualité (santé, éducation et protection sociale).

Il a indiqué que les priorités nationales sur la base desquelles l'UNDAF (2015-2019) a été élaboré visent à consacrer le progrès social et l'égalité des chances, renforcer la protection sociale et améliorer l'état de santé de la population, la qualité de l'éducation, les conditions de la femme et la situation des jeunes.

L'intervenant a ensuite exposé les 3 axes stratégiques de l'UNDAF, à savoir : i) la gouvernance démocratique, ii) un modèle économique inclusif, durable et résilient et iii) une protection sociale universelle et l'accès à des services sociaux de qualité. Dans le cadre

de ce 3^{ème} axe il a procédé à une analyse des défis et des opportunités en matière de protection sociale.

Les principaux défis sont:

- Evoluer d'une politique d'assistance sociale vers un modèle de développement social inclusif.
- Disposer d'une stratégie cohérente et viable et de mesures de protection sociale qui puissent garantir à tous les citoyens une couverture sociale.
- Concevoir une approche pertinente pour renforcer l'équité et réduire les disparités en matière de développement économique et social en Tunisie.
- Définir un positionnement stratégique du SNU concernant la question de la protection sociale basée sur des partenariats intersectoriels.

Quant aux opportunités, elles consistent en :

- La disponibilité et l'engagement de l'ensemble des partenaires à appuyer les réformes sociales et notamment la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale en tant qu'axe majeur du nouveau Contrat Social.
- Les orientations réitérées par l'article 38 de la nouvelle Constitution Tunisienne et par le Contrat Social en matière de droit à la couverture sociale et sanitaire pour tous.
- Les approches innovantes instituées entre les partenaires nationaux et la société civile avec l'appui des agences du SNU pour mettre en place une plateforme de réflexion sur les processus de réformes à engager en Tunisie: le Dialogue Sociétal sur la Santé, la réforme du système éducatif, la réforme de la protection sociale...

L'orateur a présenté ensuite quelques pistes de réflexion en mettant l'accent sur l'importance de l'information, de la connaissance et du diagnostic ainsi que sur la cohérence entre le diagnostic, les priorités et les budgets. Il a souligné, dans ce cadre la nécessité de l'interaction entre les politiques économique et sociale, en précisant que la réduction de la pauvreté ne relève pas seulement des micro-interventions ciblées au niveau local mais principalement des politiques équitables aux niveaux macroéconomique et sectoriels.

Il a indiqué également que les travaux du SNU sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) ont fait ressortir ce qui suit :

- La protection sociale devrait être la priorité de l'Agenda Post-2015:
- La nécessité de formuler un objectif spécifique pour la lutte contre les inégalités en établissant des normes minimales de protection sociale et un mécanisme incitant les pays à respecter leurs engagements aux niveaux national et international.

En conclusion l'orateur a souligné que le thème de cette Conférence coïncide avec la portée et le contenu du nouvel agenda du développement international en matière d'ODD, et les exigences d'un monde marqué par plus d'incertitudes.

3) 1^{ère} Séance : Etat des lieux de la protection sociale en Tunisie

Cette séance a été présidée par **M. Badr SMAOUI** représentant de l'UGTT.

M. Sayed BLEL, Président Directeur Général de la Caisse National de la Retraite et de la Prévoyance Sociale a présenté une communication sur « **le système de sécurité sociale en Tunisie** ». Il a précisé que ce système qui couvre les secteurs public et privé repose sur le principe de la répartition et est financé exclusivement par les cotisations. Dans l'ensemble, presque la totalité de la population active employée est assujettie aux régimes de sécurité sociale et le taux global de couverture a atteint en 2013 : 84, 2 % (100 % dans le secteur public et 79,58 % dans le secteur privé).

M. BLEL a indiqué que le système de sécurité sociale repose sur trois principes fondamentaux :

- L'extension de la couverture sociale.
- L'amélioration continue des prestations sociales.
- La préservation des équilibres financiers des régimes.

Il a détaillé les principales mesures, réformes et avancées réalisées dans le cadre de ces principes telles que l'extension graduelle de la couverture sociale aux diverses catégories de travailleurs à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, la révision des régimes de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles dans les secteurs public et privé, l'institution d'un régime unique d'assurance maladie au profit des assurés sociaux dans les deux secteurs public et privé et l'introduction de réformes structurelles qui visent à préserver les équilibres financiers du système notamment au niveau des branches de la retraite et de l'assurance maladie.

Ces mesures se sont traduites particulièrement par l'extension de la couverture sociale et l'augmentation du volume global des dépenses du secteur qui a atteint en 2012: 5794,2 MD, soit 8,2 % du P.I.B et 26 % des transferts sociaux;

Il a ensuite analysé les facteurs exogènes (démographiques, économiques et sociaux) et endogènes (« générosité » des régimes des pensions de retraite) qui ont affecté les équilibres des régimes de retraite et d'assurance maladie et qui nécessitent l'introduction de réformes d'une manière concertée entre les différentes parties concernées.

Pour ce qui est de la retraite, l'intervenant a fait les propositions suivantes :

- Engager des mesures immédiates pour redresser la situation de l'équilibre financier des régimes de retraite notamment dans le secteur public et réviser les paramètres de la liquidation des pensions notamment au niveau de l'âge, du salaire de référence et du taux de rendement des annuités.
- Envisager une réforme systémique avec comme corollaire la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale conformément à la Recommandation n° 202 adoptée par la Conférence Internationale du Travail en 2011 et ce par l'introduction de 3 paliers:

- Palier 1 : un revenu minimum et une couverture sanitaire minima pour tous les citoyens
- Palier 2 : un système contributif obligatoire avec un plafonnement des prestations
- Palier 3 : un système complémentaire facultatif ou obligatoire

Ces mesures nécessitent au préalable:

- ✓ La mise en place d'un système d'information intégré à l'échelle nationale et par secteur
- ✓ La diversification des sources de financement.

Pour ce qui est de l'assurance maladie, l'orateur a insisté sur la nécessité d'une évaluation de la réforme de l'assurance maladie, d'une responsabilisation du Conseil National de l'Assurance Maladie et une meilleure coordination avec les objectifs de la déclaration du Dialogue Sociétal sur la Santé dont notamment :

- L'établissement de mécanismes de coordination entre les structures de soins ;
- La rationalisation du parcours de soins ;
- La mobilisation de ressources additionnelles pour la santé ;
- La garantie d'une couverture sanitaire universelle ;
- L'instauration de plus de solidarité et de justice sociale.

M. Mehdi BEN BRAHAM, expert auprès du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme a présenté une communication ayant pour thème : « **Les caractéristiques de la sécurité sociale selon l'approche basée sur les droits humains** » dans laquelle il a exposé les résultats d'une étude qui a pour objet d'examiner le système de la sécurité sociale tunisien au regard de l'approche basée sur les droits de l'homme.

L'étude a révélé un certain nombre d'acquis dont notamment la couverture par le système de sécurité sociale de 8 risques sociaux sur les 9 risques répertoriés par l'OIT. Elle a néanmoins dégagé les principales faiblesses suivantes :

- Absence de couverture pour certains risques (chômage, congé prénatal).
- Insuffisances liées aux questions suivantes:
 - La question de l'accessibilité au système de santé (contributif et non contributif) ;
 - La question de l'admissibilité aux conditions d'octroi des prestations: (risque vieillesse, minimum de stage sur certains risques, PNAFN et sa politique de quota) ;
 - La question de l'adéquation entre le coût réel du système de santé et les prestations octroyées;
 - La couverture sociale et sanitaire du secteur informel;

Les principales conclusions de l'étude ont montré que malgré les acquis, le système de la protection sociale tunisien n'est pas totalement conforme avec les principes de l'approche basée sur les droits de l'homme (accessibilité, admissibilité, adéquation, innovation...) et que l'adoption de cette approche peut servir de base pour mener à bien

les réformes qui s'imposent dont notamment l'institution d'un Socle National de Protection Sociale.

Mme Najet DKHIL directeur à la Direction Générale de la Promotion Sociale au Ministère des Affaires Sociales a présenté une intervention sur « **le système de l'assistance et de la promotion sociales** ». Elle a remarqué que les programmes d'assistance et de promotion sociales constituent une composante essentielle de la politique sociale en Tunisie et s'articulent, notamment, autour de deux axes principaux :

- Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses avec des transferts monétaires directs et en nature aux familles les plus démunies.
- Le Programme des soins gratuits ou à tarifs réduits.
Ces programmes visent à :
 - ✓ Garantir l'égalité des chances et la concrétisation des droits humains au profit des catégories vulnérables.
 - ✓ Contribuer à l'intégration de ces populations, les protéger et atténuer les effets des crises économiques et sociales qui peuvent les affecter.

L'oratrice a ensuite présenté les grands défis qui se posent à la Tunisie dans ce domaine en mettant l'accent, en particulier sur :

- La persistance de la pauvreté, et notamment la pauvreté absolue (4.6 % en 2010) avec des écarts sensibles entre les régions.
- Des problèmes de ciblage de la politique de compensation des produits de base dont les catégories les plus pauvres n'en profitent selon certaines études qu'à raison de 9.2%.
- La persistance du chômage à des niveaux élevés, notamment pour les jeunes diplômés, les femmes et les régions de l'intérieur.
- L'importance du secteur informel.

Elle également passé en revue les mesures qui ont été prises après la Révolution pour renforcer les programmes d'assistance et de promotion sociales et en améliorer le ciblage et l'efficacité. Il s'agit de :

- L'augmentation du nombre de familles bénéficiaires du PNAFN qui est passé de 135000 à 250000 familles, ce qui représente 85% des 296791 familles pouvant être considérées potentiellement éligibles.
- L'augmentation du montant de l'aide mensuelle de 75% depuis 2010 qui équivaut actuellement à 34% du SMIG.
- L'augmentation concomitante du nombre de cartes de soins gratuits ou à tarifs réduits dont le nombre a atteint, respectivement, 250000 et 600000 cartes.
- L'adoption d'une série de mesures tendant à améliorer le ciblage, la lutte contre le clientélisme et l'amélioration de l'efficacité des programmes, dont notamment :
 - La modification de la présidence des commissions régionales et locales qui statuent sur l'octroi des aides ;

- L'implication de la société civile dans les travaux des commissions régionales et locales (Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et Union Tunisienne de Solidarité Sociale).
- La mensualisation du versement des aides et leur envoi par mandat postal (électronique).
- Le projet de mise en place d'une banque de données informatisée sur les bénéficiaires des aides.

Toutefois, des difficultés persistent et limitent l'efficacité et la portée de ces programmes. Elles concernent essentiellement un ciblage inadéquat des populations bénéficiaires, le manque de moyens budgétaires et logistiques et l'insuffisance de la couverture de la population par les travailleurs sociaux, notamment dans certaines régions et localités.

M. Fethi TOUZRI, expert auprès de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, a présenté, ensuite, les principaux résultats d'une étude portant sur « **les caractéristiques du système de promotion sociale selon l'approche basée sur les droits humains** » en axant son intervention sur le service social et les programmes de promotion sociale.

Les résultats préliminaires de cette étude ont permis de relever que la politique sociale tunisienne repose sur un système s'articulant autour de 3 axes complémentaires, à savoir : un système de sécurité sociale, un dispositif de promotion sociale et l'investissement dans l'éducation, la santé et l'emploi.

Cependant, les acquis réalisés, bien qu'ils constituent une source de satisfaction, ne doivent pas masquer les insuffisances et la nécessité d'introduire des réformes qui seront de nature à améliorer le rendement et l'efficacité des programmes et consolider les droits des populations cibles. Ces réformes devraient porter essentiellement sur la couverture, la pérennité et la gouvernance de ce système.

L'analyse développée dans le cadre de cette étude s'est limitée au champ de la promotion sociale dont les domaines d'intervention visent à consacrer les droits à la dignité, à la santé, à l'éducation, au logement et à la famille et concernent principalement :

- La lutte contre la pauvreté ;
- L'accès des pauvres aux soins ;
- La protection de l'enfant et de la famille ;
- La lutte contre l'analphabétisme.

Les catégories bénéficiaires de ces interventions sont :

- Les familles pauvres ;
- Les enfants et les adolescents en danger ;
- Les personnes handicapées et à besoins spécifiques
- Les personnes sans soutien ;
- Les femmes en situation de vulnérabilité.

L'examen des textes, des procédures, des circuits et de tout le processus de prise de décision et d'octroi des prestations sociales ainsi que les visites sur terrain et les discussions engagées avec toutes les parties prenantes et à tous les niveaux de la hiérarchie administrative ont permis selon l'approche basée sur les droits de l'homme de dégager les principales déficiences et faiblesses qui mériteraient d'être corrigées en vue d'améliorer l'efficacité des programmes, de mieux atteindre les objectifs assignés et in fine de garantir la protection, la concrétisation et la promotion des droits des catégories cibles.

Ces principales déficiences consistent en :

- Le manque d'évaluation des programmes ;
- L'absence de critères précis pour la programmation et la ventilation des ressources allouées ;
- Le manque de précision des critères d'éligibilité pour l'octroi des aides ;
- Une actualisation irrégulière des bénéficiaires des programmes et une absence de critères précis pour la cessation du bénéfice de ces programmes.
- Des problèmes de ciblage ;
- L'insuffisance de moyens matériels et logistiques ainsi que du nombre et du taux de couverture en travailleurs sociaux.

En vue d'inscrire ces programmes dans une optique et une démarche basées sur les droits humains et de remédier aux insuffisances constatées, l'orateur propose notamment de :

- Procéder à une révision des textes législatifs et réglementaires régissant les programmes ;
- Réorganiser les structures ;
- Promouvoir la formation des travailleurs sociaux ;
- Etablir un chronogramme pour la réforme ;
- Fixer des objectifs précis et mesurables ;
- Développer la base de données informatique ;
- Unifier les répertoires ;
- Actualiser les données et les enquêtes sociales ;
- Elaborer des manuels de procédures clairs, précis et détaillés ;
- Remplacer le système des quotas qui constitue une entrave aux droits des personnes concernées.
- Intégrer les programmes d'aide dans une dynamique qui permet aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté.
- Développer la capacité des bénéficiaires à revendiquer et à accéder à leurs droits.
- Améliorer l'information et la visibilité des programmes.

4) 2^{ème} séance : les expériences internationales réussies et les défis et les perspectives pour la Tunisie

Cette séance a été présidée par **M. Samir BOUZEKRI**, Chef du groupe thématique du Système des Nations Unies « Politiques sociales »

a) 1^{ère} partie : Les expériences internationales réussies et les bonnes pratiques dans le domaine de la protection sociale.

Dr. Marcelo Abi-Rami CAETANO, représentant de l'Institut des Etudes Economiques Appliquées du Brésil (IPEA) a présenté deux communications : la première portant sur « **La présentation du programme Bolsa Familia** » et la seconde sur « **L'évaluation des programmes sociaux : le cas du Brésil** »

Dans sa première communication, l'orateur a mis en exergue les questions soulevées en matière de transferts monétaires conditionnés et qui sont notamment:

- Quel type d'aide est le plus efficient : octroyer des aides monétaires ou des bons alimentaires ?
- Qui doit être le bénéficiaire ? le père ou la mère ?
- Quel est le rôle du gouvernement central ?
- Quel devrait être le montant des prestations ? et que doit-on prendre en compte :
 - Le coût budgétaire et fiscal : le montant total des transferts et l'incidence en termes d'impôts et de taxes ;
 - L'équité : si le montant des aides n'a pas un impact sur la réduction de la pauvreté elles risquent de se révéler inefficaces.
 - Les incitations : si elles sont trop élevées elles peuvent devenir inadéquates en entraînant par exemple la sortie volontaire de la population active du marché de l'emploi, la diminution de l'effort d'épargne ou la tendance à avoir beaucoup d'enfants.

S'agissant de la gouvernance, l'orateur a souligné l'importance du management, des procédures de contrôle de l'efficacité et de l'efficacités, de la supervision avec la mise en œuvre de mesures correctives, de la responsabilisation, de la redevabilité et l'instauration de règles de transparence.

Pour le cas du Brésil, il a indiqué que la population cible est celle qui vit en dessous d'un certain seuil de pauvreté. Même si le Brésil n'a pas un seuil de pauvreté officiel, le critère d'éligibilité du programme des transferts monétaires a été fixé à un revenu mensuel par tête inférieur à 32.77 \$ pour toutes les familles, et à 65.54 \$ pour les familles ayant des enfants de moins de 18 ans.

Le mécanisme de ciblage se base sur le revenu déclaré. La définition du nombre de bénéficiaires se détermine au niveau local avec une publication des noms des bénéficiaires.

Les conditions d'octroi des aides ont été fixées comme suit :

- En matière d'éducation :
 - Une fréquentation scolaire d'au moins 80% pour les enfants de 6 à 15 ans.
 - Une fréquentation scolaire d'au moins 75% pour les enfants de 16 -17 ans ;
- En matière de santé :
 - Une surveillance médicale et nutritionnelle pour les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que pour les enfants de 7 ans ou moins ;
 - Une surveillance médicale pré et post natale ;
 - La vaccination des enfants de 7 ans ou moins.

Le programme couvre 5570 municipalités brésiliennes et profite à 14 millions de familles pour un coût total de 894 millions de dollars américains par mois.

Dans sa seconde communication consacrée au sujet de « **l'évaluation des programmes sociaux au Brésil** », **M.CAETANO** a, tout d'abord, présenté les critères d'évaluation des programmes à savoir :

- L'équité et la recherche de l'efficacité ;
- L'efficacité des incitations ;
- La viabilité financière à long terme
- La recherche des compromis éventuels entre les différents objectifs ;

Après l'identification des groupes cibles (enfants, handicapés, chômeurs, personnes âgées, survivants, travailleurs de l'informel), il y a lieu de chercher quels sont les outils de mesure et d'évaluation des politiques sociales (les règles d'éligibilité, les modes de prestation, l'indexation et le financement).

Pour le cas du Brésil, l'évaluation du programme Bolsa Familia (destiné aux jeunes) a montré ce qui suit:

- Le coût du programme représente 0.5 % du PIB ;
- Ce programme a permis de faire baisser l'indice de Gini de 12% depuis 2003 (il était passé de 0.583 en 2003 à 0.530 en 2012) ;
- Sur le plan de l'éducation : ce programme n'a eu que des effets minimes sur la fréquentation et l'inscription scolaires mais pas d'effets sur les capacités cognitives ;
- Sur le plan de la nutrition : pas d'effet ;
- Sur le plan du travail : Quelques effets négatifs sur la recherche d'un emploi ;
- Sur le plan des élections : De petits effets insuffisants pour entraîner la réélection du gouvernement.

Pour les transferts aux personnes âgées (pensions non contributives servies aux personnes âgées ou portant un handicap avéré et sous condition de ressources), l'évaluation a montré que ces transferts ont un coût élevé, (11% du PIB) et que leur effet sur la réduction de la pauvreté des personnes âgées est clairement établi.

M. Roberto BENES, conseiller régional en politique sociale pour la région MENA – UNICEF, a présenté ensuite, une communication intitulée « **Atteindre une meilleure équité pour les générations futures: l’approche de l’UNICEF pour la réforme de la protection sociale** ». Dans une première partie, il a expliqué pourquoi il est nécessaire d’investir dans la protection sociale des enfants. A ce sujet il a indiqué que :

- La protection sociale est un droit reconnu à l’échelle internationale ;
- L’enfance est une période critique avec des opportunités clés ;
- Le développement physique, cognitif et psychologique a des conséquences tout au long de la vie ;
- Les impacts positifs de la protection sociale sur la nutrition, la santé, l’éducation et la protection des enfants peuvent mener à une vie adulte saine et productive ;
- Au niveau des ménages, la protection sociale protège contre les chocs et soutient les investissements productifs et la participation au marché du travail ;

Dans le cadre de l’engagement de l’UNICEF en matière de protection sociale de l’enfant, l’orateur a insisté sur les aspects suivants:

- La protection sociale est une modalité d’intervention essentielle pour parvenir à l’équité, à la justice et à la cohésion sociales.
- Le socle de protection sociale comporte un ensemble de droits et de transferts sociaux de base.
- Les mesures de protection sociale renforcent la capacité des familles à s’occuper de leurs enfants et suppriment les obstacles qui freinent l’accès aux services et la réalisation des objectifs et progrès en faveur des enfants.
- Une protection sociale adaptée aux enfants tient compte des vulnérabilités multidimensionnelles propres à chaque âge de l’enfance.
- Les effets de la protection sociale sur le développement des enfants durent bien au-delà de l’enfance et se traduisent notamment par:
 - ✓ Un accroissement de la productivité à l’âge adulte,
 - ✓ La réduction des insuffisances de développement humain
 - ✓ La rupture du cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Il a ajouté que 3 principes de base guident l’action de l’UNICEF en faveur de la protection sociale :

1. Réalisation progressive de la protection sociale universelle : dans ce cadre, l’UNICEF prône une couverture universelle tout en étant consciente des défis que représente ce choix, et préconise une approche centrée d’abord sur les enfants les plus vulnérables.
2. La mise en place de systèmes adaptés aux contextes nationaux ;
3. La conception d’une politique de protection sociale inclusive qui tient compte des vulnérabilités supplémentaires dues à l’exclusion sociale

Afin de remédier aux multiples vulnérabilités cumulatives auxquelles se heurtent les enfants et leurs familles, il y a lieu d’adopter une approche systémique et multisectorielle

basée sur un ensemble d'instruments de protection sociale et de mesures ou systèmes intégrés.

Aussi l'initiative pour la mise en place d'un socle de protection sociale constitue :

- La base d'un système national complet de protection sociale.
- Une contribution à la réalisation des droits de l'homme.
- Une garantie d'accès universel à des services essentiels et des transferts sociaux en espèces ou en nature.

Quant au rôle de l'UNICEF, l'orateur a indiqué que l'agence onusienne est appelée à soutenir les processus ayant comme finalité de :

- Étendre et renforcer les systèmes intégrés de protection sociale afin de répondre aux multiples facteurs de vulnérabilité cumulatifs que subissent les enfants et leurs familles ;
- Remédier aux dimensions sociales de la vulnérabilité dans le cadre des programmes de protection sociale ;
- Identifier des modes de financement efficaces et viables pour étendre et renforcer la protection sociale ;
- Améliorer la coordination entre les différents intervenants ;
- Améliorer les pratiques visant à établir des liens entre l'action humanitaire et la protection sociale ;
- Échanger les connaissances et les expériences ;

Mme Ursula KULKE, spécialiste régionale principale en sécurité sociale au BIT, a présenté un exposé sur « **le système d'assurance chômage** ». Elle a tenu à préciser, en premier lieu, que les aides aux personnes en situation de chômage constituent une des composantes du droit à la sécurité sociale. Les régimes de couverture du risque chômage jouent un rôle important dans la garantie d'un revenu minimum pour les travailleurs et leurs familles en cas de perte d'emploi ce qui est de nature à :

- Réduire la pauvreté ;
- Soutenir la restructuration de l'économie ;
- Lutter contre l'informalité ;
- Maintenir la demande globale en cas de crise et contribuer au redémarrage de l'activité économique.

Elle a ajouté que ces régimes renforcent les liens entre les politiques de l'emploi et celles de la protection sociale en combinant les transferts monétaires et les programmes publics d'emploi, de formation professionnelle et d'aide à l'initiative. Ces régimes fournissent également des capacités supplémentaires pour garantir la sécurité des revenus aux chômeurs.

Les expériences internationales montrent que le taux du risque de pauvreté pour les chômeurs est plus faible dans les pays où le taux des travailleurs couverts contre le risque chômage est plus élevé.

Après avoir analysé et commenté les statistiques qui reflètent l'importance de ce type de couverture, l'oratrice a passé en revue les différents types de régimes pratiqués dans ce domaine, dont essentiellement :

Les régimes contributifs qui prennent plusieurs formes où les cotisations sont partagées entre employés et employeurs dans les secteurs formels ;

- Les régimes non contributifs financés par l'impôt mais dont les prestations sont généralement inférieure à celles des régimes contributifs ;
- Des régimes d'épargne chômage dans des comptes individuels ;
- Des régimes de couverture chômage qui garantissent le droit légal à travailler dans des travaux d'utilité collective avec des transferts monétaires aux pauvres des régions rurales.

Elle a ensuite cité des expériences réussies en matière de couverture de risque chômage à l'instar de :

Le Programme Mahatma Gandhi de Garantie du Travail Rural en Inde qui garantit un maximum de 100 journées de travail par an aux familles rurales et qui couvre 50 millions de familles, soit 30% des familles rurales et dont 50%des bénéficiaires sont des femmes. Ce programme a permis d'augmenter les salaires des travailleurs agricoles, diminué l'exode rural, amélioré la situation des femmes et a eu des effets positifs sur l'environnement. Quant à son coût il est estimé à 0.3% du PIB en 2012 et 2013.

- Les programmes du Bahreïn, de l'île Maurice, de l'Arabie Saoudite et du Vietnam. Dans ces pays les transferts monétaires sont fortement liés au renforcement des services de l'emploi afin qu'ils puissent aider les sans-emploi à en trouver d'autres ou à acquérir de nouvelles formations et de nouveaux métiers.
- Les économies émergentes où on assiste à l'extension de la couverture chômage comme au Brésil ou en Afrique du Sud.

Toutefois 20 pays seulement sur 201 pays garantissent une couverture chômage aux primo-demandeurs d'emploi, dont le Bahreïn et l'Arabie Saoudite.

Après avoir cité les principaux instruments de l'OIT régissant la protection sociale , à savoir les Conventions n°102 concernant la sécurité sociale (norme minimum, 1952),n°168 sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988 et la Recommandation n°202 relative aux socles nationaux de la protection sociale, 2012, elle a souligné que la couverture du risque chômage:

- Contribue à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et à la protection contre les effets des crises ;
- Contribue à la stabilité, la cohésion et l'inclusion sociales ;

- Renforce la démocratie basée sur la citoyenneté et aide à briser les barrières entravant la participation des pauvres dans la vie publique et politique qui influe sur leur vie.

Mme Anne Drouin, cheffe du service du financement public, de l'actuariat et des statistiques au Département de la Protection sociale du Bureau International du Travail, Genève a présenté une communication intitulée «**Un socle de protection sociale pour les personnes âgées : Expériences internationales et bonnes pratiques** » dans laquelle elle a mis l'accent sur la nécessité d'accorder une importance particulière à cette catégorie de la population en concrétisation du droit à la sécurité élémentaire du revenu conformément à l'Article 8 de la Recommandation n° 202 sur les Socles Nationaux de Protection Sociale de 2012 et à la Convention de l'OIT n°102 sur la sécurité sociale (norme minimum,1952).

Elle a présenté ensuite les principes directeurs de la Recommandation n°202 qui consistent en :

- Une couverture universelle (universalité de la protection, fondée sur la solidarité sociale, inclusion sociale, y compris des personnes travaillant dans l'économie informelle) ;
- Des droits basés sur les principes suivants :
 - La non-discrimination, l'égalité entre hommes et femmes et la prise en compte des besoins spécifiques de certaines catégories sociales;
 - Le droit aux prestations prescrites par la législation nationale;
 - L'efficacité et l'accessibilité aux procédures de réclamation et de recours;
 - Le respect des droits et de la dignité des personnes couvertes par la sécurité sociale;
 - Le plein respect de la négociation collective et de la liberté syndicale pour tous les travailleurs;
- Une mise en œuvre basée sur:
 - Une réalisation progressive, y compris moyennant la fixation d'objectifs et de délais;
 - Une cohérence avec les politiques sociales, économiques et de l'emploi;
 - Un suivi régulier de la mise en œuvre et une évaluation périodique;
 - Une participation tripartite ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées.
- Un Financement et une coordination fondés sur:
 - Une prise en considération de la diversité des méthodes et approches, y compris des mécanismes de financement et des systèmes de fourniture des prestations;
 - Une solidarité en matière de financement, allant de pair avec la recherche du meilleur équilibre possible entre les responsabilités et les intérêts parmi ceux qui financent et bénéficient des régimes de sécurité sociale;
 - Une gestion financière et une administration saines, et transparentes;

- Une pérennité financière, budgétaire et économique, compte dûment tenu de la justice sociale et de l'équité;
- Des services publics de qualité contribuant à l'efficacité des systèmes de sécurité sociale;
- Une cohérence entre les institutions chargées d'assurer les services de protection sociale.

L'experte a ensuite détaillé le contenu de la Recommandation n° 202 qui vise à mettre en place, compléter ou maintenir, selon le cas, des socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental des systèmes nationaux de sécurité sociale et ce dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible...» étant signalé que le choix des approches, -contributive, non-contributive, ou complémentaire-, se fait au niveau national.

L'oratrice a ensuite présenté un état des lieux de la protection sociale au vu des statistiques et analyses publiées dans le dernier Rapport Mondial sur la Protection sociale 2014/2015. Il en ressort que :

- 122 pays ont réduit leurs dépenses sociales depuis 2010 dont 82 pays en développement. Ces réductions ont porté sur:
 - Les pensions et le secteur de la santé ;
 - Le ciblage renforcé de l'aide sociale dans l'objectif de réduire les dépenses publiques en dépit des besoins accrus de toute la population ;
 - L'élimination ou la réduction des subventions (énergie, denrées de base...)
 - Les salaires des secteurs de la santé, l'éducation et les travailleurs sociaux ;

Par ailleurs il y a lieu de signaler que les mesures pour élargir l'assiette fiscale dans un objectif de lutter contre l'évasion fiscale, le renforcement des systèmes d'imposition et l'augmentation des taux de la TVA, ont eu pour effet d'appauvrir les personnes à faibles revenus.

Ainsi pour ce qui est des personnes âgées il ressort que :

- 49% des personnes âgées ne reçoivent pas de pension dans le monde.
- Une large proportion des pensionnés ne reçoivent pas une pension à un niveau adéquat pour leur permettre une vie de dignité. De ce fait, beaucoup de personnes âgées continuent de travailler dans le secteur informel. De ce fait les pensions non-contributives deviennent un complément nécessaire pour les pensions faibles
 - Seuls 42 % des travailleurs accumulent des droits à une pension contributive.
 - Le niveau des pensions doit prendre en compte l'accès à la santé et aux autres services publics essentiels pour les personnes âgées (transport, habitation, services sociaux, soins de longue durée, etc.).

Traitant de l'impact de la crise mondiale et des réformes des pensions engagées dans certains pays, l'oratrice a fait part du constat suivant :

- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'une pension inadéquate ;
- Une pression pour réduire les dépenses publiques et assainir les finances ;

- Une accélération des réformes dont l'objectif principal est la soutenabilité financière du régime des retraites et une réduction de la responsabilité de l'État;
- Un meilleur ciblage des dépenses publiques vers les plus pauvres permettant un recentrage du rôle de l'État vers ses fonctions stratégiques;

Un manque de vision à long terme des évolutions démographiques qui se traduit par une augmentation de la proportion des personnes âgées et une aggravation de leur pauvreté. La leçon à tirer de cet état de fait est que l'objectif principal du système de protection sociale devrait garantir une couverture pour tous et des prestations adéquates.

Elle a conclu sa présentation en réitérant la disposition du BIT à soutenir la Tunisie pour concevoir une réforme du système de protection sociale et mettre en place un socle national adapté à sa réalité.

b) 2^{ème} partie : Les défis et les perspectives de la protection sociale en Tunisie.

Mme **Raoudha JAOUANI** Directeur au Secrétariat d'Etat chargé du Développement Economique et de la Coopération Internationale a présenté une communication sur « **Les Perspectives du Développement Humain en Tunisie sur la base des recommandations du rapport de suivi des OMD, de l'étude MICS4 et de l'approche MODA** ».

Après avoir défini et mis en relief l'importance du développement humain et les caractéristiques de l'indice composite du développement humain, l'oratrice a analysé le contexte national qui se caractérise, notamment, par l'engagement et l'adhésion du gouvernement aux différentes Conventions et Chartes Régionales et Internationales en matière d'approche basée sur les droits humains. La nouvelle Constitution est venue conforter cette orientation et a garanti le droit à la santé (art.38), à l'éducation (art.39), au travail (art.40), les droits des enfants, des femmes et des handicapés (art.46, 47 et 48) et les principes de justice sociale, de développement durable et de discrimination positive (art.12).

Elle a ensuite analysé les exigences du contexte national en mettant l'accent sur :

- L'importance cruciale de disposer d'indicateurs relatifs au développement humain ;
- Le besoin de données et d'indicateurs récents, actualisés, et désagrégés par région sur le bien être humain.
- La volonté des pouvoirs publics pour renforcer les politiques nationales de développement humain.
- L'existence d'un potentiel national et régional riche en institutions et compétences en matière de statistiques.

Afin de définir le nouveau contexte du développement humain et de mieux cerner les perspectives futures en la matière, des tendances lourdes doivent être identifiées à partir des réflexions et études menées dans ce sens, notamment, à travers les OMD, l'enquête MICS4 et l'étude sur les privations multidimensionnelles chez les enfants (approche MODA).

Ces réflexions et études se présentent comme une évaluation rétrospective qui met en évidence les acquis indéniables de la Tunisie et renseignent, en parallèle, sur les blocages majeurs qui ont compromis et qui continuent d'entraver le développement du pays dans différents domaines tels que la gouvernance, les disparités régionales, la participation citoyenne,...et autres thèmes concernant le développement humain. Ces études et enquêtes ont permis de mesurer le chemin parcouru en matière de réalisation des OMD et de présenter les principales recommandations dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse qui devraient constituer les priorités et les axes d'orientation et d'élaboration des stratégies de développement et servir de base pour l'orientation des politiques sectorielles en matière de développement humain (prise de décisions fondées sur les connaissances et sur une prise en compte rationnelle des enjeux).

Présentant les axes et les perspectives du développement humain, l'oratrice a indiqué que la politique nationale en la matière reposera essentiellement sur:

- La réduction des écarts entre les régions afin que le citoyen tunisien ait les mêmes chances et opportunités de vivre, de se nourrir, de s'éduquer, de travailler et de jouir des droits humains énoncés dans la Constitution et les Conventions Internationales.
- La répartition équitable de la richesse nationale entre les couches sociales notamment les familles pauvres et à faibles revenus et la prise en considération des catégories vulnérables, des enfants et des handicapés...
- Le renforcement de la politique de ciblage en fixant les priorités régionales (gouvernorats et délégations) et sociales notamment en matière de réduction du taux de la pauvreté absolue (Centre Ouest et Sud Ouest). L'amélioration de la gouvernance dans la gestion des programmes par l'utilisation d'instruments et de règles objectives de transparence.
- L'adoption d'une approche participative dans le processus d'élaboration de la politique de développement qui impliquerait les partenaires sociaux et les composantes de la société civile.
- La garantie d'une meilleure cohérence et coordination entre les différents programmes sociaux .
- La garantie à toutes les personnes d'un revenu équivalent au moins au minimum de subsistance.
- Le conditionnement des aides directes octroyées aux familles pauvres afin de garantir les droits des enfants (vaccination, scolarisation....).
- Maintenir le niveau des transferts et des dépenses à caractère social à environ 20% du PIB tout en améliorant les mécanismes de ciblage et d'identification des populations pauvres.
- La mise en place d'un « socle national de protection sociale » .

En guise de conclusion, l'oratrice a souligné que durant cette phase de transition et en l'absence d'une stratégie nationale de développement il y aurait lieu de:

- Valoriser les résultats des enquêtes, des études et des consultations nationales (Objectifs du Développement Durable) qui peuvent offrir une opportunité pour baliser la voie et servir de fondement pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement ;
- Exploiter les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 qui servira de base de sondage pour toutes les enquêtes.

M. David ROBALINO, Directeur et économiste en chef du groupe Emploi à la Banque Mondiale, a présenté une communication ayant pour thème : « **L'Emploi et la Protection Sociale en Tunisie.** »

L'orateur a relevé que la crise de l'emploi en Tunisie se traduit notamment par un faible taux de participation à la vie active, des taux élevés de chômage, un travail informel important et une faible productivité.

Il a remarqué que le taux de création d'emplois n'a pas été suffisant et que de grandes disparités régionales ont été révélées. De même un pourcentage élevé de la population en âge de travailler ne participe pas à la vie active et ceux qui ont un emploi travaillent, dans la plus part des cas, dans le secteur informel et dans des activités à faible productivité.

Les principales causes de la crise de l'emploi sont à rechercher dans la politique de l'investissement et de protection sociale. En effet, le taux de création de nouvelles entreprises est très faible et celles-ci ne nécessitent pas de travail qualifié. De même le système de protection sociale ne répond pas à la réalité du marché du travail avec :

- Une faible couverture des travailleurs par le système de la sécurité sociale. En effet ce système a été conçu pour le travail salarié formel et s'adapte mal au travail indépendant et au secteur agricole ;
- Une fragmentation du système de la sécurité sociale caractérisé par une multitude de régimes;
- Un mode de financement non soutenable à terme;
- Un système peu incitatif pour la création de l'emploi formel.
- Un coût fiscal et social élevé, en partie à cause de cotisations sociales importantes.
- Des programmes d'assistance (transferts monétaires) mal ciblés.

L'intervenant a fait part de quelques recommandations pour améliorer l'efficacité du système de la protection sociale. Il s'agit notamment de:

- Converger vers un système intégré qui s'applique à tous les travailleurs de la même manière ;
- Définir de manière explicite les prestations (retraites, santé, chômage) et estimer leurs coûts ;
- Définir quelle est la part de ces coûts financée par les individus (cotisations liées aux prestations) et la part qui est subventionnée et pour quelles catégories cibles
- Définir le coût de ces subventions et les mécanismes de financement (taxes)...

Dans ce cadre plusieurs options se présentent :

- soit une base commune de cotisations sur laquelle se superposent des régimes dont les prestations sont d'autant plus élevées que les contributions sont plus fortes et qui sont liées aux revenus,
- soit une conception qui se base sur des cotisations dégressives qui ciblent les catégories les plus faibles avec des régimes contributifs dont les contributions et les prestations sont corrélées avec les revenus.

Il a ajouté que le débat reste ouvert sur les schémas et les orientations à adopter.

Mme Isabel ORTIZ, Directrice du Département de la Protection sociale de l'OIT, a clôturé la séance en présentant une communication sur le thème : « **Les socles nationaux de protection sociale : pour une mondialisation juste et équitable** ».

Dans une section préliminaire, intitulée « à qui profite le développement? », l'oratrice a commenté les statistiques relatives à la distribution des revenus avant les Révolutions dans le monde arabe qui montrent des tendances divergentes sur le plan des inégalités dans la région. En effet, entre 1990 et 2008, les inégalités ont augmenté au Maroc, en Tunisie, à Djibouti et en Egypte et ont, par contre diminué en Algérie, en Jordanie et légèrement au Yémen et au Liban.

Mme Ortiz a montré, sur un autre plan, que l'inégalité ralentit la croissance et génère la violence et le crime. Les statistiques, dans 94 pays en développement, montrent clairement que quand le coefficient de GINI augmente le taux de croissance a tendance à baisser et que le taux des homicides est plus élevé dans les pays où les inégalités sont plus fortes.

Dans la section : « Pourquoi plus de protection sociale? », l'oratrice a indiqué que :

- La justice sociale est un droit de l'homme spécifié explicitement dans l'article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de l'OIT et la Recommandation n° 202.
- La protection sociale contribue à la croissance. Ainsi en 2013, avec la dépression globale et une demande et une croissance à la baisse, une nouvelle stratégie de développement a émergé remettant en cause le modèle de croissance axé sur les exportations, et tendant, plutôt, à favoriser l'économie domestique et à octroyer une plus grande protection sociale aux pauvres ce qui a entraîné l'augmentation de la consommation intérieure et amélioré le capital humain et les emplois productifs.
- La protection sociale contribue au maintien de la stabilité politique. En effet :
 - La pauvreté et les inégalités génèrent des tensions sociales et des conflits violents ;
 - Des prestations sociales procurent un certain bien-être aux citoyens qui se traduit positivement au moment des élections ;

Un socle de protection sociale constitue, pour l'oratrice, un "investissement" qui permet de créer un cercle vertueux. En effet l'investissement dans la protection sociale contribue à l'amélioration de la santé et de l'éducation de la population ce qui entraîne une productivité plus élevée source d'une consommation et d'une demande domestiques accrues, donc une croissance économique inclusive qui elle-même permet d'investir plus dans la Protection Sociale. Cette dynamique vertueuse est de nature à consolider les droits de l'homme et à promouvoir la justice sociale.

C'est pourquoi on assiste actuellement à une reconnaissance générale de la nécessité de mettre en place des socles nationaux de protection sociale et d'étendre des systèmes de protection sociale qui peuvent prendre plusieurs formes dont les pensions universelles, les prestations pour les enfants et les familles, « le Cash-for-work », l'accès à la santé pour tous comme c'est le cas pour la Tunisie.

Tous les pays du monde ont donc adopté la Recommandation sur les Socles Nationaux de Protection Sociale y compris les pays membres du G20.

Le socle devrait être conçu et mis en place dans le cadre d'un dialogue sociétal conformément au paragraphe 14 de la Recommandation n°202.

L'oratrice a indiqué que l'Equipe "One-UN pour le Socle PS" œuvrera à :

- Apporter un appui technique aux partenaires nationaux
- Faciliter le dialogue national tripartite
- Fournir les conseils sur les politiques concernant les besoins en matière de protection sociale, l'étude des manquements, l'évaluation des coûts et les stratégies de financement
- Inclure le Socle de Protection Sociale dans les stratégies nationales de développement ainsi que dans le cadre de l'UNDAF.
- Renforcer les capacités nationales et la production de données statistiques.

Dans la section « Un Socle de Protection Sociale à un coût abordable? », Mme Ortiz a estimé les coûts de l'instauration de certaines garanties pour un ensemble de pays dont la Tunisie comme suit:

- Des allocations familiales pour tous les enfants de moins de 15 ans, avec un montant équivalent à 20% de la ligne de pauvreté nationale coûterait 0.9 % du PIB en Tunisie.
- Des transferts contre travail pour travaux publics pour les chômeurs avec prestation équivalente à 40 journées de travail garanti par famille au salaire minimum coûterait 0.8 % du PIB ;
- Des pensions universelles pour toutes les personnes handicapées avec un montant équivalent à la ligne de pauvreté nationale, avec une hypothèse du nombre de bénéficiaires égal à 3% de la population générale coûterait 0.4 % du PIB ;
- Des pensions sociales universelles pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus avec un montant équivalent à la ligne de pauvreté nationale coûterait 1.4 % du PIB ;

Le coût total pour un paquet de garanties pour un Socle de Protection Sociale «de base» couvrant les enfants, les personnes handicapées, les chômeurs et les personnes âgées coûterait pour la Tunisie 3.5 % du PIB.

L'oratrice a remarqué à ce sujet que les modes de financement existent dans tous les pays pour l'instauration d'un Socle de Protection Sociale à l'instar de :

- Une réallocation des dépenses publiques,
- Une augmentation des recettes fiscales
- Une augmentation des cotisations à la sécurité sociale
- La lutte contre la fraude fiscale et sociale
-

- L'augmentation de l'aide et les transferts au développement
- La reconversion de la dette publique.

Elle a indiqué, en outre, que des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour cibler non seulement les plus pauvres mais aussi la classe moyenne dont les salaires sont relativement bas. Elle prône un changement de paradigme du rôle de la protection sociale dans le contexte du développement. En effet le paradigme du développement a évolué du **Consensus de Washington « avec la croissance d'abord, la répartition après »**, vers celui de « **la croissance d'abord avec une attention aux pauvres** », et enfin à « **la Croissance et le développement inclusif** » avec la protection sociale comme élément indispensable pour la croissance et le développement.

L'oratrice a conclu sa communication en mettant l'accent sur l'importance du nouveau Contrat Social tunisien qui constitue le cadre idéal pour la conception et la mise en œuvre d'une réforme du système de protection sociale devant aboutir à la mise en place d'un socle national. Elle a ajouté à ce sujet que la Tunisie est l'un des pays les mieux outillés pour réussir ce défi dont la Conférence d'aujourd'hui constitue le point de départ pour les concertations nécessaires à cet effet. Elle a réitéré, enfin, la disposition du BIT pour soutenir et aider la Tunisie à réussir dans cette réforme stratégique.

5) 3^{ème} séance : Panel tripartite

Au nom du Ministre des Affaires Sociales, M. **Hafedh BOUKTIF**, Directeur général du CRES, a présidé un panel tripartite pour débattre et discuter sur la mise en place d'un socle de protection sociale sur le thème : « **Quel modèle de Socle de Protection Sociale pour la Tunisie ?** ».

Ce panel a regroupé M. **Sayed BLEL**, PDG de la CNRPS et représentant du Gouvernement, M. **Abdelkrim JRAD**, représentant de l'UGTT, M. **Sami SELLINI**, représentant de l'UTICA et Mme **Isabel ORTIZ**, Directrice du Département de la protection sociale au BIT.

Les intervenants se sont accordés à souligner l'importance de la Conférence qui s'insère dans le cadre de l'approche participative et du dialogue social tripartite initié par le nouveau Contrat Social. Ils ont tenu à mettre en exergue les acquis et les avancées accomplies dans le domaine de la protection sociale en Tunisie qui constituent une base solide pour l'édification du Socle National de Protection Sociale.

A la question centrale: « Quel modèle de socle de protection sociale pour la Tunisie ? », les intervenants ont tenté d'y apporter les orientations et les points de vue des institutions qu'ils représentent en mettant l'accent, tout d'abord, sur l'importance que revêt l'adoption d'un modèle consensuel qui soit le fruit d'une concertation approfondie dans le cadre de la sous-commission de la protection sociale institué dans le cadre du Contrat Social. Ils recommandent, en outre, d'intégrer le Socle dans le cadre du nouveau modèle de développement en tenant compte des spécificités, des acquis et des possibilités propres à la Tunisie tout en s'inspirant des bonnes pratiques et des expériences réussies dans le monde.

S'agissant des pré-requis et des préalables pour la mise en place du Socle National de Protection Sociale, M. **Sayed BLEL**, représentant du Gouvernement tunisien a souligné la

nécessité de procéder à un diagnostic approfondi de la situation des différents régimes de sécurité sociale ainsi que des différents programmes et mécanismes de protection sociale et de compensation. Il a indiqué que la mise en place d'une banque de données complète et actualisée constitue une condition essentielle pour une allocation optimale des ressources et un ciblage plus juste et plus efficace des bénéficiaires.

De son côté **M. Abdelkrim JRAD**, représentant de l'UGTT, a mis en exergue le fait que les droits à la protection sociale, à la couverture sanitaire, à la qualité des services de santé et aux soins gratuits pour les plus démunis ont acquis une valeur constitutionnelle de par les dispositions de l'article 38 de la nouvelle Constitution tout en insistant sur le rôle dévolu à l'Etat en la matière.

Le représentant de l'UGTT a insisté sur la nécessité de préserver le principe de répartition pour le financement des régimes de sécurité sociale conformément aux dispositions du Contrat Social tout en cherchant d'autres sources de financement autres que les cotisations qui ne peuvent plus assurer à elles seules les équilibres financiers de ces régimes. A cet effet il a proposé que l'Etat contribue au financement du Socle national de Protection Sociale par le biais d'une dotation budgétaire ou par l'institution d'un impôt ou d'une taxe spéciale, à l'instar de la TVA sociale instituée dans certains pays.

Il a enfin souligné l'importance d'une appropriation nationale du Socle de Protection Sociale tenant compte des spécificités de la Tunisie et hors de tout modèle préétabli.

De son côté, **M. Sami SELLINI**, représentant de l'UTICA, tout en émettant des réserves de principe sur l'opportunité d'organiser cette Conférence durant cette phase transitoire et préélectorale que vit la Tunisie, a mis l'accent sur l'importance de consolider les acquis de la Tunisie en matière de protection sociale et d'intégrer l'institution d'un Socle National de Protection Sociale dans le cadre d'une démarche participative et du nouveau modèle de développement socio-économique à définir. Par ailleurs, il a recommandé de réfléchir sur la diversification des sources de financement du système de protection sociale et a appelé à approfondir le débat et la concertation autour de la mise en place d'un Socle National au sein de la sous-commission de la protection sociale instituée dans le cadre du Contrat Social, et des travaux du Conseil National du Dialogue Social qui sera institué incessamment .

Mme Isabel ORTIZ, Directrice du Département de la protection sociale au BIT, a insisté sur l'importance de capitaliser et de consolider les acquis de la Tunisie en matière de protection sociale, et d'opter pour une démarche de dialogue et de concertation associant toutes les parties prenantes en vue de concevoir et de mettre en œuvre un Socle National aussi consensuel que possible.

Elle a recommandé, en outre, d'œuvrer à améliorer l'attractivité des régimes de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur informel tout en réitérant l'engagement et la disposition du BIT pour soutenir et accompagner la Tunisie dans la mise en œuvre de la réforme stratégique du système de protection sociale et la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale.

6) Séance de clôture :

La séance de clôture a été présidée par **M. Hafedh BOUKTIF**, Directeur général du CRES au nom du Ministre des Affaires Sociales.

M. Mohamed Mondher BELGHITH, rapporteur général de la Conférence a présenté les principales idées forces et les conclusions qui se sont dégagées des discours, communications et débats qui ont meublé les différentes séances de la Conférence. Il a souligné que plusieurs d'entre elles sont consensuelles, d'autres le sont moins, certaines sont problématiques ; mais toutes méritent d'être examinées, approfondies et discutées dans le cadre d'un débat serein et dépassionné.

M. Mohamed Kamel MADOURI rapporteur du panel a présenté une synthèse des orientations et des points de vue du Gouvernement et des partenaires sociaux concernant le Socle National de Protection Sociale ainsi que les principales recommandations de ce panel. Il a indiqué que lors de ce panel, les intervenants se sont accordés à souligner l'importance de la Conférence qui s'insère dans le cadre de l'approche participative et du dialogue social tripartite initié par le nouveau Contrat Social. Les participants ont tenu à mettre en exergue les acquis et les avancées accomplies dans le domaine de la protection sociale en Tunisie qui constituent, moyennant des réformes structurelles, une base pour l'édification du Socle National de Protection Sociale.

Et suite à ces deux présentations, M. BOUKTIF a clôturé les travaux de la Conférence au nom du Ministre des Affaires Sociales. Il a tout d'abord remercié les participants d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Ministère et d'avoir animé et enrichi les débats. Il a exprimé sa reconnaissance aux organismes internationaux et aux partenaires sociaux pour leur concours à la tenue de cette Conférence qui constitue une initialisation d'un processus d'élaboration du Socle National de Protection Sociale en concertation entre l'ensemble des partenaires. Ce socle serait à même de répondre aux défis du développement social et humain et notamment aux besoins des catégories vulnérables et de définir ainsi les contours d'une vision renouvelée du système de la protection sociale, une des réformes stratégiques les plus importantes de la Tunisie après la Révolution.

Il a réitéré l'engagement du Gouvernement à faire aboutir cette réforme dans un esprit de partenariat, une démarche participative et une vision globale basée sur la concrétisation et la promotion des droits de l'homme, conformément à la nouvelle Constitution et aux dispositions du Contrat Social. Il a souligné que des consensus et des compromis sont à rechercher et que les sacrifices devront équitablement être partagés dans le cadre d'un dialogue social franc et constructif qui est devenu un des piliers de la politique nationale.

Dans cette optique il a proposé la constitution d'une « taskforce tripartite » composée d'experts et de spécialistes indépendants pour appuyer les travaux de la sous-commission tripartite sectorielle chargée du volet de la protection sociale dans le cadre du Contrat Social.

Il a conclu son intervention en formulant le vœu que les recommandations de la Conférence aboutissent à une mise en œuvre d'une vision renouvelée du système de la protection sociale qui réponde aux aspirations des Tunisiens et qui soit un modèle d'avant-garde et d'inspiration pour l'ensemble des pays de la région MENA.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les principales idées forces et les conclusions qui se sont dégagées des discours, des communications et des débats qui ont meublé les différentes séances de la Conférence constituent, sans doute, un prélude à la concertation et au dialogue sur l'avenir de la protection sociale en Tunisie. Plusieurs d'entre elles sont consensuelles, d'autres le sont moins, certaines sont problématiques mais toutes méritent d'être examinées, approfondies et discutées dans un débat serein et dépassionné.

Ces conclusions sont articulées autour des axes suivants :

A. Pour une nouvelle vision basée sur les droits et une réforme concertée :

1. L'importance de la Conférence qui constitue un point de départ des consultations et de la concertation en vue de tracer les contours d'une nouvelle vision du système national de protection sociale qui soit inclusif, intégré, efficace et se basant sur les droits. Cette vision ne peut se faire sans concertation avec les partenaires sociaux et dans le cadre du Contrat Social.

2. L'importance des acquis de la Tunisie en matière de sécurité sociale. Toutefois les difficultés rencontrées par le système de la sécurité sociale depuis trente ans sont devenues inquiétantes et menacent la pérennité même du dispositif faute d'avoir été traitées à temps et avec la rigueur requise. Les analyses ont montré que ce système, bien qu'il couvre 8 des 9 branches de garanties, n'est pas totalement conforme aux principes de l'approche fondée sur les droits de l'homme et qu'il n'a pas atteint les objectifs escomptés en matière de réduction des disparités et de couverture des populations les plus vulnérables.

3. La Révolution a révélé l'aspiration des citoyens à instaurer un nouveau projet de société où les droits économiques, sociaux et culturels représenteraient la priorité absolue et constitueraient une condition nécessaire à la stabilité politique et à la reprise économique.

4. Les enseignements tirés de la Révolution montrent clairement que la croissance est une condition nécessaire mais pas suffisante pour le développement, qu'il ne peut y avoir de développement économique sans protection sociale et qu'il n'y a pas de protection sociale pérenne sans travail décent.

5. La réforme du système de protection sociale à laquelle devrait aboutir la réflexion et la concertation doit s'inscrire dans le cadre des priorités de la stratégie du développement économique et social, et en conformité avec les dispositions de la nouvelle Constitution et du Contrat Social mais aussi des normes internationales en vigueur.

Cette réforme devrait être basée sur une approche fondée sur les Droits de l'Homme. Les bonnes pratiques internationales et les expériences réussies, dont certaines ont été exposées au cours de la Conférence, constituent un élément majeur qui doit guider la Tunisie et l'inspirer dans la réflexion autour des orientations, de la conception et de l'élaboration de la réforme.

6. La protection sociale étant intimement liée aux questions du développement régional, de la croissance, de l'emploi et des relations professionnelles, la mise en place d'une réforme dans ce domaine doit se faire dans la concertation mais aussi de façon concomitante avec les autres composantes du dialogue social et devrait être examinée et négociée dans le cadre du Conseil National du Dialogue Social dont le texte de création devrait être promulgué incessamment .

7. L'approche participative est essentielle pour la réussite et l'acceptabilité de toute réforme. La mise en place de la réforme devrait dépasser le cadre des concertations tripartites et faire l'objet de consultations publiques, larges et représentatives où la société civile avec toutes ses composantes puisse y prendre part tout en veillant à soustraire le débat à toute surenchère politicienne.

8. La réforme du système national de protection sociale nécessite un effort de diagnostic approfondi et objectif afin que les orientations, les axes de la réforme et les mesures qui seront préconisées soient à même d'apporter les réponses idoines et les solutions efficaces aux problématiques posées dans le cadre d'une démarche concertée et consensuelle. Le diagnostic doit faire ressortir avec précision quelles sont les catégories non couvertes, ou souffrant de couverture insuffisante, les causes, les solutions et les moyens à mettre en œuvre pour les intégrer dans le système.

9. L'accent a été mis, par ailleurs, sur l'importance de l'information et de la connaissance afin de garantir :

- Un diagnostic fiable et pertinent qui est un pré-requis pour la formulation des politiques et des stratégies.
- La cohérence entre le diagnostic, les priorités et les budgets.

La mise en place d'un système d'information intégré à l'échelle nationale par secteur apparaît comme une nécessité et un préalable.

B. Un socle national de protection sociale : garantir les droits, contribuer à la cohésion sociale et soutenir le développement inclusif :

1. L'instauration d'un Socle National de Protection Sociale est un axe principal de la réforme. Ce socle doit être conçu en conformité avec les orientations de l'OIT et garantir un niveau minimum (commun à tous) de vie décente et une couverture sociale et sanitaire sans exclusion ni marginalisation durant toutes les étapes de la vie.

2. L'extension des prestations et l'efficacité du système de protection sociale constituent l'un des quatre piliers du travail décent. Elles sont unanimement considérées comme un instrument puissant pour le développement humain, et la réduction de la vulnérabilité, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Si elles contribuent certes à la cohésion et à la stabilité politique et sociale, elles sont aussi un moteur de la croissance et un facteur de développement économique et social durable.

3. Le système fiscal ne doit pas être considéré comme une entrave à la mise en place d'un système de protection sociale étendue et exhaustive. Les études ont montré que tous les pays disposent d'un espace fiscal et financier permettant l'instauration de socles nationaux de protection sociale qui vont dépendre des choix politiques, des modèles de société et des compromis entre les forces sociales.

4. La mise en place d'un Socle National de Protection Sociale devrait être progressive et accorder une importance capitale aux aspects financiers et à la recherche de nouvelles ressources et de nouveaux modes de financement qui garantissent l'équilibre et la pérennité à long terme du système national de protection sociale et la préservation du système par répartition.

C. Un impératif : Garantir la viabilité et la pérennité du système :

1. Un consensus s'est dégagé quant à la gravité des déséquilibres croissants des régimes de sécurité sociale (notamment au niveau de la retraite et de l'assurance maladie) et que les retards pour la mise en œuvre d'une réforme structurelle, réfléchie et négociée visant à garantir les équilibres à moyen et long termes et la pérennité des dispositifs, constituent un risque pour la préservation du système de sécurité sociale. Cette réforme devrait en outre s'intégrer dans le cadre d'une approche globale qui dépasse les actions parcellaires, ponctuelles et de court terme.
2. L'examen de la situation et des équilibres des régimes de l'assurance maladie devient une nécessité pressante et requiert notamment:
 - La responsabilisation et l'implication du Conseil National de l'Assurance Maladie.
 - Une meilleure coordination avec le dialogue sociétal sur la santé notamment au niveau de :
 - ✓ L'établissement des mécanismes de coordination entre les structures de soins ;
 - ✓ La rationalisation des parcours de soins ;
 - ✓ La mobilisation de ressources additionnelles pour la santé.

3. La mise à niveau du secteur de la Santé Publique constitue, également, une étape essentielle et une condition nécessaire pour la mise en place de la réforme du système de protection sociale.

D. Une attention particulière à certaines catégories vulnérables : enfants, femmes, chômeurs, personnes âgées...

1. L'équité doit être le premier pilier de la reconstruction sociale. Le Socle de Protection Sociale doit refléter ce souci et doit être considéré comme une base de droits lors de la conception de son architecture et de la définition de tous les autres aspects pratiques et financiers.

2. La protection sociale de l'enfant vulnérable devrait être placée en haut de l'échelle des priorités des catégories vulnérables en vue de supprimer tous les obstacles qui freinent l'accès aux services et la réalisation des objectifs et des progrès en faveur des enfants.

3. Le socle devrait contribuer à remédier aux différentes formes et manifestations de la pauvreté multidimensionnelle et de la vulnérabilité.

4. L'institution d'un régime de couverture de la perte d'emploi contribue à étendre et promouvoir le système national de protection sociale. Les expériences internationales ont démontré que les pays disposant d'une couverture chômage ont mieux résisté aux crises économiques.

5. La situation de la femme dans le secteur informel devrait faire l'objet d'une attention particulière. Près de 500 000 femmes travaillent dans le secteur agricole en Tunisie dont près de 400 000 sont peu ou pas rémunérées donc doublement pénalisées et exclues du domaine de la protection sociale.

6. La situation des personnes âgées nécessite un intérêt particulier et ce du fait qu'un nombre important d'entre elles, soit ne bénéficient pas d'une couverture sociale et sanitaire, soit perçoivent des pensions de retraite inadéquates et insuffisantes pour couvrir leurs besoins essentiels.

E. Des services sociaux de qualité, équitables, efficaces et transparents :

1. Il y aurait lieu d'adopter une définition précise de la protection sociale et de la vulnérabilité et de préciser les nuances et les différences entre protection sociale et sécurité sociale.

2. S'agissant des programmes d'assistance et de promotion sociales, il est nécessaire de faire évoluer le modèle du service social, d'un modèle basé sur la faveur vers un modèle basé sur les droits qui repose sur les principes suivants :

- le respect des droits,
- la protection des droits,
- la concrétisation des droits.

3. Les programmes d'assistance sociale ne doivent pas être perçus comme des programmes de lutte contre la pauvreté mais comme des programmes d'aide aux familles pour les prémunir des effets de la pauvreté. Cela impose la nécessité d'élaborer et de mettre en place une stratégie active de lutte contre la pauvreté basée sur les capacités propres de la famille et des communautés pour leur fournir les moyens d'initier leur auto-développement et de sortir du cercle de la pauvreté.

4. Le problème et la principale défaillance du système d'aide sociale en Tunisie et notamment le PNAFN - qui a certainement contribué à atténuer les effets de la pauvreté - relèvent plutôt des critères et des procédures appliquées que des principes généraux sur lesquels est fondé ce système. Ces défaillances concernent notamment :

- Le ciblage
- Le suivi et l'évaluation
- Le système d'information
- Le système de quotas par gouvernorat

Dans cette optique, le système de quotas fixés par gouvernorat dans le cadre du PNAFN constitue une entrave à l'insertion de ce programme dans une approche fondée sur les droits d'autant plus que les modalités de détermination des quotas régionaux et locaux ne sont consignées dans aucun texte écrit.

Aussi est-il proposé, notamment de :

- Promulguer un texte de loi qui organise le PNAFN.
- Abandonner le système des quotas.
- Diffuser les informations et les données concernant le PNAFN sur le net (texte, critères, données statistiques...), sauf les noms des bénéficiaires.
- Parachever le système d'information avec un manuel de procédures et la fixation de normes de qualité du service social.
- Prévoir une évaluation périodique externe des programmes d'assistance et de promotion sociales qui serait instituée par un texte.
- Créer un Centre d'appels spécialisé pour la promotion sociale.

5. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il ressort que si le microcrédit constitue un levier essentiel de la politique mise en œuvre, il n'en demeure pas moins que plusieurs défaillances ont été mises en exergue à savoir :

- La courte durée de vie des projets initiés dans ce cadre.
- La faible valeur ajoutée de ces projets en termes de revenus des familles.
- les taux d'intérêt exorbitants exigés par les organismes d'octroi de microcrédits.

6-Il est proposé de mettre en place une stratégie de lutte contre l'informalité afin de promouvoir l'emploi décent et la protection sociale des travailleurs du secteur d'une part, et de fournir des ressources supplémentaires pour le système de sécurité sociale et les finances publiques d'autre part.

F. Respecter les droits et sauvegarder les acquis :

1. Il est important lors de la mise en œuvre des programmes d'assistance sociale de veiller au respect des autres droits de l'homme tels que le droit à la dignité et au respect de la confidentialité des données personnelles.

2. La réforme et l'extension de la protection sociale à l'ensemble des catégories sociales et la résorption des déficits des Caisses de Sécurité Sociale ne doivent pas se traduire par une réduction des avantages et des acquis.

3. Il est nécessaire de sortir d'une logique catégorielle, d'opter pour une vision globale, une cohérence et une coordination entre la multitude des programmes d'assistance et de promotion sociales existants sans, toutefois, sacrifier les programmes spécifiques mais veiller à leur pertinence et leur insertion dans le cadre de cette vision globale.

G. Les organisations internationales : un appui constant et un soutien précieux :

1. Les organisations internationales présentes à la Conférence ont réaffirmé leur soutien et leur engagement à fournir à la Tunisie tout l'appui nécessaire pour concrétiser son choix stratégique d'opter pour la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale qui réponde aux priorités et aux spécificités du pays tout en prenant en considération ses capacités financières.

2. Le Système des Nations Unies apportera son appui aux acteurs nationaux pour la rénovation du système de protection sociale pour qu'il soit centré sur les droits humains et favorable aux groupes vulnérables et ce afin d'améliorer un accès à des services sociaux de qualité.

ANNEXE 1 : NOTE CONCEPTUELLE

La Tunisie, dès les années 60, a mis en place des dispositifs multiformes pour améliorer le développement du capital humain et les conditions de vie des populations. Schématiquement, les politiques sociales mises en œuvre depuis plusieurs décennies reposaient principalement sur les axes stratégiques suivants :

- La gratuité de l'éducation pour les enfants (scolarisation massive);
- La limitation des naissances pour opérer rapidement la transition démographique ;
- La participation de la femme dans l'effort de développement et l'amélioration de son statut dans la société ;

En outre, la Tunisie a été l'un des rares pays à s'être doté d'un système de protection sociale quasi-complet en couvrant la majorité des éventualités établies par la Convention Internationale du Travail n°102 de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum). Ce système comprend la sécurité sociale et les programmes d'assistance sociale. La sécurité sociale, par le biais de ses différents régimes couvre près de 85 % de la population active occupée mais reste encore faible pour le travail indépendant et l'emploi occasionnel.

Les programmes d'assistance sociale sont divers et variés selon les catégories de populations considérées comme vulnérables. Le programme le plus important -le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN)- a été lancé en 1986 par le Gouvernement lors de l'adoption du plan d'ajustement structurel de l'économie (PAS) et consiste en l'octroi de transferts monétaires directs (ayant atteint aujourd'hui 120 dinars par famille et par mois) et de soins gratuits pour près de 250 mille familles nécessiteuses. Par ailleurs un autre programme, institué depuis 1998 au profit de familles à revenus limités octroie des cartes de soins à tarifs réduits à environ 600 mille familles.

D'autre part et afin de préserver le pouvoir d'achat du citoyen un mécanisme universel, -la Caisse Générale de Compensation (CGC)- a été mis en place en 1970 et visait à subventionner les produits de première nécessité dont notamment les céréales et dérivés, l'huile, le lait et le sucre. Ce mécanisme représente ainsi un transfert monétaire indirect universel au profit de toutes les catégories sociales de la population. Le système de compensation a été élargi à d'autres produits de consommation et comprend actuellement outre les produits alimentaires de première nécessité, les produits énergétiques et le transport ce qui explique l'importante augmentation des ressources allouées au titre du Budget de l'Etat à ce système (321 millions de dinars en 2006, 1500 millions de dinars en 2010 et 5514 millions de dinars en 2013, dont près des 2/3 sont destinés aux subventions des produits énergétiques). Les dépenses allouées au système de compensation représentent ainsi une charge de plus en plus lourde pour le budget de l'Etat soit 20% du budget en 2013 dépassant les dépenses allouées au développement.

Par rapport au PIB ces dépenses ont représenté 0,77 % en 2006, 1,85 % en 2008, 6% en 2010 et 7% en 2013.

Par ailleurs, la part du PIB allouée au titre des transferts sociaux est passée de 17,8% en 2002 à 24,5 % en 2012 et 25% en 2013. Il est prévu que cette part atteigne 25,9% en 2014.

La ventilation de ces transferts montre que les prestations servies par les caisses de sécurité sociale (CNSS, CNRPS, etc.) occupent le premier poste avec 33,4 % en 2012 (contre 29,8 % en 2002).

Contexte général

Il est communément admis que la Révolution Tunisienne du 17 Décembre 2010 - 14 Janvier 2011, à forte connotation sociale et politique, a révélé les faiblesses structurelles et les limites d'une croissance économique, relativement accélérée, mais dépourvue de justice sociale ce qui l'a rendue fondamentalement inéquitable avec des disparités régionales et sociales plus ou moins aiguës, des abus et des violations flagrantes des droits humains.

Aujourd'hui dans un contexte de transition une nouvelle approche consensuelle, globale et équitable du développement durable dans ses différentes composantes économique, sociale et environnementale devrait être définie à court et à moyen terme en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Le nouveau modèle économique et social devrait pouvoir notamment créer de l'emploi décent, réparer les injustices et explorer de nouvelles niches de création de sources de revenus et d'autonomisation des communautés. Ainsi il est important de définir les contours et les composantes d'un nouveau contrat sociétal entre l'Etat, les partenaires sociaux et la société civile (ONG, associations, réseaux...) fondé sur la démocratie, la justice sociale, l'égalité et l'équité comme valeurs essentielles et principes directeurs pour un développement global et inclusif ; ceci implique notamment de faire face aux faiblesses structurelles en matière de croissance, d'emploi, d'investissement, de développement régional, de protection sociale, d'autant plus que le contexte actuel de transition en Tunisie représente une opportunité idoine pour la restructuration et la réforme de l'ensemble des politiques publiques.

Ainsi le dialogue économique national initié entre l'ensemble des partenaires (administration, partis politiques, syndicats des travailleurs et des employeurs, société civile, experts...) a permis d'identifier les réformes structurelles à caractère économique et social à engager par les pouvoirs publics (réforme fiscale, réforme du système bancaire et financier, bonne gouvernance du système économique et financier notamment par la lutte contre la contrebande et la corruption, formalisation du secteur informel, révision du système de compensation des produits énergétiques et rationalisation des dépenses de compensation des produits de première nécessité,...) .

C'est dans cette dynamique de réformes globales qu'une réflexion approfondie s'impose sur les nouveaux contours d'un système intégré et inclusif de protection sociale qui permette d'assurer à tous les conditions d'une vie digne et respectueuse des droits humains sociaux fondamentaux.

La Conférence Nationale sur le Système de la Protection Sociale que le Ministère des Affaires Sociales (MAS) se propose d'organiser avec la participation des partenaires sociaux (UGTT-UTICA) et le partenariat de l'Organisation Internationale du Travail , du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance et du Centre de Recherches et des Etudes Sociales, constitue une occasion appropriée pour approfondir davantage la réflexion sur la réforme de la protection sociale en Tunisie et s'inscrit dans le cadre de la tradition instaurée depuis la Révolution de concertation et de dialogue entre l'ensemble des acteurs (partis politiques, partenaires sociaux et société civile).

Les défis de la protection sociale

Les différentes évaluations des programmes d'assistance sociale menées récemment par le CRES en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et la Banque Africaine de Développement ainsi que les études prospectives sur les régimes de sécurité sociale engagées par le CRES ont montré que le système de protection sociale tunisien présente de nombreuses faiblesses dont on peut citer notamment :

En ce qui concerne le système de sécurité sociale :

- Près de 15% de la population active occupée n'est pas aujourd'hui touchée par la couverture sociale; le taux effectif de couverture sociale est considérablement moins élevé pour les catégories à faible revenu (travailleurs agricoles, travailleurs domestiques...) que le taux national.
- Une économie informelle développée, un chômage élevé et un nombre important d'emplois précaires font l'objet d'une protection sociale inadéquate voire inexistante. En effet seules les personnes qui ont perdu leur emploi pour des raisons économiques et/ou technologiques peuvent bénéficier de l'aide sociale et sanitaire pour une période déterminée.
- Des disparités existent entre les régimes de retraite (pour ce qui est de l'âge légal de la retraite, de la période de cotisation, de la méthode de calcul de la retraite, ...).
- Le système de sécurité sociale fait face aujourd'hui à des difficultés de financement liées essentiellement à des problèmes démographiques et, à un degré moindre, au faible niveau des salaires déclarés dans le secteur privé non agricole outre « la générosité » des régimes tunisiens de sécurité sociale ; ce qui risque de mettre en péril les équilibres financiers des caisses (CNSS, CNRPS, CNAM) et la pérennité des régimes de sécurité sociale.

En ce qui concerne les programmes d'assistance sociale

- Un problème de ciblage (erreurs d'inclusion et d'exclusion) des bénéficiaires des programmes d'assistance sociale (programme national d'aides des familles nécessiteuses- PNAFN-, cartes de soins gratuits et à tarifs réduits). En effet il a été démontré que seules 48,9% des familles pauvres telles que recensées par l'Enquête sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des Ménages de l'INS de 2010 sont concernées par les aides monétaires directes servies dans le cadre du PNAFN et du programme d'octroi des cartes de soins à tarifs réduits. Par ailleurs seules 9,2% des familles pauvres susmentionnées bénéficient de la compensation des produits alimentaires contre 60,5% au profit de la classe moyenne et 7,5 % au profit des familles riches alors que 22,8% de ces subventions ne profitent pas aux ménages (tourisme, cafés, restaurants, contrebande...).
- Un problème de gouvernance de ces programmes a été mis en exergue au lendemain de la Révolution de 2011. En effet il ressort de l'évaluation effectuée par le MAS que ces programmes étaient instrumentalisés par les autorités politiques et souffraient d'un manque de transparence dans la gestion et dans le respect des critères d'éligibilité des populations cibles.

Cet état des lieux a fait l'objet de nombreux débats et discussions entre les partenaires sociaux et le gouvernement dans le cadre du Contrat Social signé le 14 Janvier 2013 qui stipule qu'en matière de protection sociale il y a lieu « *de procéder à la révision totale des systèmes de sécurité sociale et de ses différents régimes, de veiller à la préservation des équilibres financiers et à la pérennité des systèmes de sécurité sociale et de garantir aux catégories vulnérables le droit aux soins et à un revenu minimal* ».

La réalisation de ces objectifs devrait déboucher à terme sur l'institution d'un Socle National de Protection Sociale et ce conformément à la Recommandation n°202 adoptée par la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail en Juin 2012 sur les « socles nationaux de protection sociale » qui consistent essentiellement « *en un ensemble de droits et de transferts sociaux de base, de services essentiels en matière d'emploi, destinés à protéger, à responsabiliser et à aider les plus défavorisés à sortir de la pauvreté par le travail. Ces politiques sociales doivent se combiner dans une approche cohérente tout au long de la vie et s'adresser tout particulièrement aux catégories les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes* ».

La nouvelle Constitution tunisienne adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante le 27 Janvier 2014 est venue conforter cette orientation en confirmant notamment dans son article 38 « *le droit à la couverture sanitaire et sociale pour tous* ».

Ces orientations concernant la réforme du système de protection sociale en Tunisie ont déjà fait l'objet des recommandations issues du séminaire international « justice sociale et lutte contre l'exclusion dans un contexte de transition démocratique » organisé par le MAS les 21 et 22 Septembre 2011 à Tunis en collaboration avec les agences des Nations-Unies et la Commission Européenne, dont on citera en particulier :

- ✓ L'amélioration de la transparence et du ciblage de l'assistance sociale et l'instauration d'un système d'information performant et transparent concernant les programmes sociaux ;
- ✓ La reconnaissance de l'importance et de la nécessité d'assurer une protection sociale universelle pour tous... Et partant du constat que le socle de protection sociale a un impact sur les objectifs du développement économique et social, il est recommandé de réfléchir à mettre en place en Tunisie un socle universel de protection sociale tout en prévoyant une stratégie de financement appropriée.

Objectifs et résultats attendus

Le développement de la protection sociale dans la plupart des pays est aujourd'hui placé au centre du débat politique. Les réformes récentes intervenues dans plusieurs pays ont permis d'esquisser des réponses à ces défis: développement de systèmes non contributifs pour permettre aux familles nécessiteuses ou à revenus limités de bénéficier de la protection sociale ; amélioration et adaptation des systèmes de sécurité sociale pour inciter les travailleurs du secteur informel à adhérer à ces systèmes; instauration d'une conditionnalité des prestations pour modifier les comportements, institution de nouvelles formes de partenariat entre acteurs publics et privés et recours à des programmes de travaux publics pour garantir un minimum de revenus.

Le renforcement du système de protection sociale en Tunisie dans le sens d'une vision globale et inclusive, doit d'une part être en synergie avec l'ensemble des réformes socio-économiques qui seront mises en œuvre et d'autre part être guidé par la finalité de mettre fin aux exclusions, à la marginalisation, d'apporter la justice et l'équité sociales telles que réaffirmées par l'article 12 de la nouvelle Constitution Tunisienne du 27 Janvier 2014.

L'objet de la Conférence Nationale sur le Système de la Protection Sociale que le MAS se propose d'organiser est de :

- Présenter un état des lieux et les perspectives de réforme et de refonte du système de la protection sociale en Tunisie dans le contexte des priorités générales du développement du pays ;
- Partager les bonnes pratiques et les expériences internationales réussies en matière de réforme du système de la protection sociale ;
- Discuter les contours d'un modèle de socle de protection sociale adapté aux spécificités de la Tunisie ;
- Renforcer et améliorer les capacités des partenaires sociaux en matière de formulation de politiques intégrées de protection sociale.

Cette conférence devrait déboucher sur l'ébauche d'un modèle de Socle National de Protection Sociale à même de répondre aux défis du développement social et humain et notamment aux besoins des catégories vulnérables et de définir ainsi les contours d'une vision renouvelée de la protection sociale intégrée et inclusive.

Une « task force » pourrait être mise en place pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la conférence et l'élaboration d'une stratégie nationale de réforme et de refonte du système de la protection sociale.

ANNEXE 2 : PROGRAMME

Programme

1^{er} jour : Jeudi 11 Septembre 2014

8h30-9h : Accueil et enregistrement des participants

Séance d'ouverture officielle

- Allocution de bienvenue de M.**Ahmed Ammar Younbai**, Ministre des Affaires Sociales
- Intervention de M.**Hichem Elloumi** Vice Président de l'UTICA
- Intervention de M.**Houcine Abbassi**, Secrétaire Général de l'UGTT
- Intervention de M. **Mohamed Ali Ould Sidi**, Directeur du Bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb à Alger.
- Intervention de Mme. **Maria Luisa Fornara**, Représentante de l'UNICEF en Tunisie

Séance introductive

Président : Mr.Moncef Siala (Directeur Général de la Sécurité Sociale)

❖ **11h-12h30:Conférences introductives**

- **11h-11h30** : Présentation générale de la Conférence : le Contrat Social et les défis de la Protection Sociale (**M.Hafedh Bouktif** Directeur Général du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales-Ministère des Affaires Sociales).
- **11h30-12h** : Etat des lieux et priorités générales du développement économique et social en Tunisie (**Mme Raja Boulabiar**–Directeur général au Secrétariat d'Etat chargé du Développement et de la Coopération Internationale).
- **12h-12h30** : Etat des lieux et priorités en matière de protection sociale équitable : le point de vue du Système des Nations-Unies (**M. Samir Bouzekri** –Chef du groupe thématique « Politiques Sociales » -Système des Nations-Unies).

12h30-13h : Débat

Première Séance

Président : M.Badr Smaoui (représentant de l'UGTT)

14h-17h : Etat des lieux de la protection sociale en Tunisie

❖ **14h-15h : Présentation du système de sécurité sociale tunisien**

- **14h-14h30** : Le système de la sécurité sociale (**M.Sayed Blel**-Président Directeur Général de la Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale-Ministère des Affaires Sociales).
- **14h30-15h** : les caractéristiques du système de la sécurité sociale selon l'approche basée sur les droits humains (**M.Mehdi Ben Brahem**- Expert auprès du bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme en Tunisie).
- **15h – 15h45: Débat**

❖ **16h – 17h : Le système de promotion et d'assistance sociale tunisien:**

- **16h – 16h30** : Le système de l'assistance et de la promotion sociales (**Mme Najet Dkhil** - Direction Générale de la Promotion Sociale- Ministère des Affaires Sociales)

- **16h30-17h** : les caractéristiques du système de promotion sociale selon l'approche basée sur les droits humains (**M.Fethi Touzri**, Expert auprès de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme).
- **17h-17h30** : Débat

2ème jour : Vendredi 12 Septembre 2014

Deuxième Séance

Président : M.Samir Bouzekri (représentant du Système des Nations-Unions)

9h-11h : Les expériences internationales réussies et les bonnes pratiques dans le domaine de la protection sociale :

- **9h – 9h20** : Présentation du programme Bolsa Familia (**Dr. Marcelo Abi-Ramia Caetano**- Expert à l'Institut des Etudes économiques Appliquées -IPEA– Brésil).
- **9h20 – 9h45** : Evaluation des programmes sociaux : le cas du Brésil (**Dr. Marcelo Abi-Ramia Caetano** Expert à l'IPEA– Brésil).
- **9h45-10h15** : Atteindre une meilleure équité pour les générations futures: l'approche de l'UNICEF de la réforme de la protection sociale (**M. Roberto Benes** - Conseiller régional en politique sociale pour la région MENA- UNICEF).
- **10h15-10h40**: Le Système d'assurance chômage (**Mme Ursula Kulke**, Spécialiste régionale principale en sécurité sociale - Bureau International du Travail).
- **10h40-11h** : La protection sociale des personnes âgées (**Mme Anne Drouin**, Cheffe du service du financement public de l'actuariat et des statistiques au Département de la Protection Sociale- Bureau International du Travail).

11h-11h20 : Débat

11h30-13h : Les défis et les perspectives de la protection sociale en Tunisie

- **11h30-12h** : Les perspectives du développement humain en Tunisie sur la base des recommandations du rapport de suivi des OMD, de l'étude MICS4 et de l'approche MODA (**Mme Raoudha Jaouani** Sous-directeur au Secrétariat d'Etat chargé du Développement et de la Coopération Internationale).
- **12h-12h30** : L'emploi en Tunisie: rôle des politiques d'assurances sociales, de régulation et d'investissement (**M.David Robalino**- Directeur et économiste en chef du groupe emploi-Banque Mondiale).
- **12h30-13h**: Les Socles Nationaux de Protection Sociale : pour une mondialisation juste et équitable (**Mme Isabel Ortiz**, Directeur du département de la Protection Sociale- Bureau International du Travail).

13h-13h30 : Débat

Troisième Séance : Panel tripartite

Modérateur : M. Hafedh Bouktif, (Directeur général du CRES)

14h30-16h 30: Panel tripartite : Pour la mise en place d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie : Quel modèle de Socle de Protection Sociale pour la Tunisie ?

- Le point de vue du gouvernement : **M. Sayed Blel**, Président Directeur Général de la CNRPS - Ministère des Affaires Sociales.
- Le point de vue de l'UGTT: **M. Abdelkrim Jrad**, Secrétaire Général Adjoint de l'UGTT.
- Le point de vue de l'UTICA: **M. Sami Sellini**, Directeur à l'UTICA.
- Commentaire du BIT : **Mme Isabel Ortiz**, Directeur du département de la Protection Sociale- Bureau International du Travail).

Discussion générale et commentaires

Séance de clôture

- **17h-17h15 :**
 - Présentation des principales conclusions et recommandations de la Conférence : M. Mohamed **Mondher Belghith** - Rapporteur Général de la Conférence.
 - - Présentation des principales conclusions et recommandations du panel tripartite : M. **Kamel Maddouri**, Directeur à la Direction Générale de la Sécurité Sociale – Ministère des Affaires Sociales.

- **17h15-17h 30:** Allocution de clôture du Ministre des Affaires Sociales

ANNEXE 3 : COUVERTURE MEDIATIQUE

عجز الصناديق الاجتماعية قد يصل إلى 700 مليون دينار ... وقريبا إرساء مقاربة جديدة لإصلاح منظومة
نورة عثمانى.- في: الصحافة بتاريخ 12 سبتمبر 2014/الحماية الاجتماعية

عجز الصناديق الاجتماعية قد يصل إلى 700 مليون دينار ... وقريبا إرساء مقاربة جديدة لإصلاح منظومة الحماية
الاجتماعية

بلغت قيمة العجز للصناديق الاجتماعية الثلاثة سنة 2013 حوالي 280 مليون دينار و400 مليون دينار سنة 2014 ومن المنتظر ان تتجاوز 700 مليون دينار سنة 2015 إذا لم يقع التسريع بالحلول الجذرية والشاملة للمنظومة ككل. تلك كانت تصريحات السيد أحمد عمّار الينباعي لوسائل الإعلام خلال افتتاحه إشغال الندوة الوطنية التي انعقدت أمس بالعاصمة حول منظومة الحماية الاجتماعية بعنوان «نحو إرساء أرضية للحماية الاجتماعية في تونس» التي شارك فيها مجموعة من الخبراء والمختصين التونسيين والدوليين قصد وضع الملامح الكبرى لرؤية متجددة للمنظومة الوطنية للحماية الاجتماعية. وأكد وزير الشؤون الاجتماعية أيضا ضمن كلمته الافتتاحية ان بلادنا بصدد فتح ملفات إصلاحات كبرى من ضمنها ملف إصلاح منظومة الحماية الاجتماعية حيث أن الحكومة تعمل حاليا على إعداد وثيقة إستراتيجية للفترة 2015-2025 تهدف إلى إرساء نظرة استشرافية ومستقبلية للسياسة التنموية تتضمن الإصلاحات الهيكلية والبرامج والمشاريع الكبرى لتنفيذها وذلك من اجل تجاوز الصعوبات الحالية ولتمهيد الأرضية الملائمة للحكومة التي ستفرزها الانتخابات المقبلة. وأضاف الينباعي أن الإصلاح يمكن أن يتجسم من خلال التوافق على وضع ملامح منوال تونسي لأرضية حماية اجتماعية يجمع كل الأطراف الاجتماعية بالشراكة مع مكتب العمل الدولي والمنظمات الدولية المعنية التي تبنت هذه المقاربة الجديدة لإصلاح منظومة الحماية الاجتماعية ومنها صندوق الأمم المتحدة للطفولة وبرنامج الأمم المتحدة للتنمية والبنك العالمي. وقال الينباعي ان من بين هذه الحلول الترفيع في سن التقاعد واستخلاص ديون الدولة لفائدة الصندوق الوطني للتقاعد والحيطة الاجتماعية والتي بلغت 273 مليون دينار. وفي جانب آخر أكد السيد حسين العباسي امين عام الاتحاد العام التونسي للشغل على ضرورة البحث من اجل إيجاد توازنات للصناديق الثلاثة حتى تتمكن من الصمود 15 سنة قادمة مشيرا إلى الوضع المالي الخانق الذي تعيشه هذه الصناديق وخاصة الصندوق الوطني للتقاعد والحيطة الاجتماعية والصندوق الوطني للضمان الاجتماعي الذي بدأت تنتقل اليه عدوى العجز المالي. وأضاف العباسي في مداخلة ان الثورة جاءت كتعبير صارخ على فشل النموذج التنموي الذي اعتمد منذ أواسط الثمانينات والذي تسبب في تدمير النسيج الاقتصادي وفي تردي الأوضاع المعيشية وفي تفاوت حاد بين شرائح المجتمع وبين الجهات والقطاعات حيث كانت من نتائجه ارتفاع نسب البطالة وتفاقم العمل الهشّ والقطاعات غير المنظمة المغيية للحماية. وأكد ان إصلاح منظومة الضمان الاجتماعي في بلادنا لا بدّ أن تدرج ضمن نظرة شمولية تؤمن الاستدامة والاستمرار في تقديم الخدمات الضرورية في إطار مزيد من العدل والإنصاف وهو ما يفترض أولا تأهيل قطاع الصحة العمومية ومراجعة طريقة تمويل نظم الضمان الاجتماعي والحماية من خلال تنويع مصادر التمويل وتدخل الدولة بغاية توفير الموارد الضرورية الكفيلة بتحقيق التوازنات المالية لجملة الأنظمة وتطوير الخدمات على المدى المتوسط والبعيد. أما السيد هشام اللومي نائب رئيس الاتحاد التونسي للصناعة والتجارة والصناعات التقليدية فأكد بان الوضع الراهن لمنظومة الحماية الاجتماعية يفترض الإسراع بتوسيع قاعدة المضمونين خصوصا من الاقتصاد الموازي وغير المنظم والنظر في توازنات الأنظمة وتفعيل المبدأ التضامني الذي تقوم عليه المنظومة بنقاسم ضرورات الإصلاح بين جيل المشتغلين وجيل المتمتعين بجزاية. وأضاف اللومي أن النجاح في الوصول إلى أرضية متطورة للتغطية الاجتماعية تتسم بالشمولية والعدل لا يتم إلا عبر نجاح قطاع الإنتاج وفي تحقيق نسب نمو محترمة وتنافسية واستدامة المؤسسة الاقتصادية وخلق مواطن الشغل بالعدد الضروري.

في ندوة الحماية الاجتماعية الحوار الاجتماعي يجب تقنينه في نص تشريعي



أكد السيد هشام اللومي نائب رئيسة الاتحاد في مداخلة يوم الخميس الماضي في الجلسة الافتتاحية للندوة الوطنية حول «منظومة الحماية الاجتماعية»، وألقى كلمة الاتحاد في هذه الندوة.

أن موضوع الحماية الاجتماعية والسعي إلى وضع أرضية لهذه الحماية لا يمكن تناوله خارج إطار منظومة تنوعية شاملة وهو ما حددناه عند إبرام العقد الاجتماعي حيث ارتبط موضوع الحماية الاجتماعية بمحاور التنمية الجهوية والنمو الاقتصادي والتشغيل والتكوين والعلاقات المهنية نظرا لارتباط جملة هذه المحاور - حيث لا يمكن أن نتحدث عن تطوير أرضية للحماية الاجتماعية في ظل اقتصاد غير متماسك.

وفي ظل مالية عمومية تكاد تقعد توازنها، وفي ظل أزمة حقيقية للتشغيل وفي ظل تراجع معدلات النمو وفي ظل مناخ اجتماعي غير مستقر وفي ظل ما يشهده محيط المؤسسة من تراجع ظروف الاستثمار وثقافة العمل والإنتاج فإن أعمال دراسة وتنفيذ عناصر الأرضية الجديدة للحماية الاجتماعية

الاجتماعية. وإنما إذ ندرك أن الموضوع يعود أساسا إلى عوامل ديمغرافية. فإننا نرى أن تأخر عملية الإصلاح في السنوات الفارطة وعدم وجود الرغبة والوعي والجرأة الضرورية قد زاد في تعميق أزمة الصناديق رغم تحذيرنا بذلك منذ مدة طويلة في أشغال مجلس إدارة الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي.

يجب أن تتم بالتوازي مع باقي عناصر تفعيل العقد الاجتماعي وفي إطار مؤسسة المجلس الوطني للحوار الاجتماعي الذي ننتظر تقنينه في نص تشريعي من أعلى أصناف القوانين. وأضاف السيد هشام اللومي أننا أمام اختلال محير للتوازنات المالية للصناديق الاجتماعية وأن هذا الاختلال بلغ درجة «المفرغ» بالنسبة لصندوق التقاعد والمحطة

◀ للخروج من أزمة الصناديق الاجتماعية

أكد وزير الشؤون الاجتماعية، أحمد عمار الينباعي، أن من بين الحلول العاجلة للخروج من أزمة الصناديق الاجتماعية في تونس، «الترفيف في سن التقاعد واستخلاص ديون الدولة لفائدة الصندوق الوطني للتقاعد والحيطة الاجتماعية والتي بلغت 273 مليون دينار، حسب ما نقلت عنه (وات). وأضاف الينباعي في تصريح لوسائل الإعلام، بمناسبة الندوة الوطنية حول «منظومة الحماية الاجتماعية بتونس» التي تنعقد بقمرت يومي 11 و 12 سبتمبر 2014، أن «عجز الصناديق الاجتماعية الثلاثة، سيكون في حدود 400 مليون دينار سنة 2014، بعد أن بلغ 280 مليون دينار سنة 2013 ومن المتوقع أن يصل إلى حدود 700 مليون دينار سنة 2015 إذا لم يتم اتخاذ بعض الإجراءات العاجلة».

Conférence nationale sur la protection sociale

Les cinq priorités de Mehdi Jomaâ

Pour un modèle tunisien de protection sociale entre l'ensemble des partenaires sociaux
Les travaux de la conférence nationale sur la protection sociale ont démarré, hier, à Gammarth dans la banlieue nord de Tunis.

Cette rencontre de deux jours permettra, selon les organisateurs, de passer en revue la réalité du système de protection sociale et les perspectives de sa réforme, à la lumière des priorités de développement socioéconomique et dans le cadre du respect des disposition de la Constitution et du pacte social, tout en s'inspirant des expériences internationales réussies. Elle permettra de discuter des détails d'un modèle de socle de protection sociale adapté aux spécificités de la Tunisie ainsi que du renforcement et de l'amélioration des capacités des partenaires sociaux en matière de formulation de politiques intégrées de protection sociale.

La conférence permettra, également, d'approfondir la réflexion sur la réforme de la protection sociale en Tunisie et de consolider la concertation entre l'ensemble des acteurs sociaux (partis politiques, partenaires sociaux et société civile). Dans une allocution prononcée à cette occasion et dont lecture a été faite par le ministre des Affaires sociales, Ahmed Ammar Youmbai, le chef du gouvernement, Mehdi Jomaâ, a indiqué que cette conférence se tient à une étape marquée par l'examen, au niveau de la présidence du gouvernement, de plusieurs dossiers qui nécessitent une réforme profonde dont celui de la protection sociale.

Il a ajouté que le gouvernement se penche, actuellement, sur l'élaboration d'un document stratégique pour la période 2015-2025, visant la mise en place d'une vision prospective de la politique de développement qui comprend des réformes structurelles ainsi que des programmes et de grands projets nécessaire à la mise en œuvre de cette politique afin de baliser le terrain au prochain gouvernement. Jomaâ a ajouté que la concrétisation de la réforme globale du système de protection sociale que le gouvernement œuvre à réaliser peut s'effectuer à travers un consensus sur un modèle tunisien de protection sociale entre l'ensemble des partenaires sociaux en partenariat avec le Bureau international du travail (BIT) et les organisations internationales concernées.

Cette conférence s'inscrit, a-t-il dit, dans le cadre d'une approche globale adoptée par le gouvernement pour assurer la transition démocratique et impulser le développement économique. Jomaâ a ajouté que cette approche repose sur cinq priorités, à savoir l'impulsion de l'investissement et de la croissance, le rétablissement de l'équilibre économique, la poursuite des grandes réformes socioéconomiques, le développement régional et la solidarité sociale nationale.

La conférence est organisée à l'initiative du ministère des Affaires sociales, en partenariat avec le BIT, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) en collaboration avec le Centre des recherches et des études sociales (Ceres).

Prendent part aux travaux de cette rencontre, l'Union générale tunisienne du travail (Uggt) et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica).

Le secrétaire général de l'Uggt, Hassine Abassi, et le vice-président de l'Utica, Hichem Elloumi, ont souligné, à cette occasion, que la réforme du système de protection sociale dépend de l'existence d'un système de développement global qui repose sur la cohésion économique, la promotion de l'emploi, la stabilité du climat social et la réalisation d'un taux de croissance positif.

Conférence nationale sur le système de la Protection Sociale

Cinq grandes priorités pour réformer un système désormais obsolète.. Un contrat social basé sur le consensus national

L'inégalité socioéconomique en Tunisie a engendré des années durant l'émergence de plus en plus de couches sociales vulnérables. La pauvreté a touché tout au long de ces dernières années la population déjà sujette à la marginalisation économique et sociale. D'ailleurs, les dernières études ont montré l'échec cuisant de l'ancien système de la protection sociale. Ce dernier a, en effet, été incapable de couvrir les populations les plus vulnérables.

Pour changer la donne, la réforme du système de protection sociale de fond en comble s'impose comme une urgence. Des experts nationaux et étrangers ont été invités à se pencher sur cette question autour de la conférence nationale sur le système de la Protection Sociale autour du thème «Pour la mise en place d'un socle de Protection Sociale en Tunisie».

Entamé hier, jeudi 11 septembre 2014, le séminaire qui s'achève aujourd'hui, a été organisé par le ministère des Affaires Sociales en collaboration avec l'UNICEF, le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales et l'Organisation Internationale du Travail. Parmi les objectifs principaux de la conférence : dresser d'abord l'état des lieux de la Protection Sociale en Tunisie, énumérer ses défis et ses perspectives pour œuvrer à la mise en place d'un socle de Protection Sociale équitable et humain et qui réponde aux exigences de la nouvelle Constitution et aux normes internationales. Durant ces deux jours de concertation, il s'agira de passer en revue la situation actuelle de la protection sociale et de s'ouvrir sur les expériences comparées et partager les bonnes pratiques pour établir aux termes de cette conférence une sorte de pacte sous forme de socle de Protection Sociale en Tunisie. Cette réforme permettra de renforcer et d'améliorer les capacités des acteurs sociaux en termes de formulations politiques de protection sociale.

Un consensus socioéconomique et politique pour un nouveau socle social

Le ministre des Affaires Sociales, M. Ahmed Ammar Younbai a ouvert la conférence nationale en présence d'invités de marque et d'experts tunisiens et internationaux. Il a souligné l'urgence à mettre en place un socle de protection sociale équitable répondant aux exigences socioéconomiques de la Tunisie.

De son côté, le représentant du Chef du Gouvernement a assuré qu'une réforme globale du système de la protection sociale est nécessaire pour booster la relance économique et garantir la transition démocratique. Mehdi Jomâa a rajouté qu'une telle conférence permettra d'exposer la réalité du système de la protection sociale et les perspectives de sa réforme selon les critères constitutionnels et les priorités du développement économique et social. Il a, par la suite, souligné que cette réforme ne pourra se faire sans prendre en considération le Contrat social signé entre le gouvernement et les partenaires sociaux à la lumière des expériences internationales réussies. «Cet état des lieux nous permettra de nous concerter avec l'UGTT et

l'UTICA pour mettre en place les prémices d'une nouvelle vision générale sur le système national de la protection sociale et ce, à travers l'instauration d'un socle national qui réponde aux orientations de l'Organisation Internationale du Travail et qui garantisse la dignité et l'encadrement social et médical pour tout le monde sans marginalisation ni exclusion.», a expliqué le Chef de gouvernement.

Cette approche s'articule autour de cinq grandes priorités, toujours selon Mehdi Jomaâ et qui ne sont autres que la promotion de l'investissement et du développement, le rétablissement de l'équilibre économique, le développement régional, la persistance des grandes réformes socioéconomiques, la réforme politique, la réforme fiscale pour assurer la transparence et la justice sociale et la dernière priorité le pacte social et national. Tout cela ne peut se faire, bien évidemment, sans un consensus national sur lequel tous les acteurs gouvernementaux, sociaux, politiques et associatifs soient d'accord. Ce travail de longue haleine permettra de fonder un nouveau socle social et économique équitable au sein d'un Etat démocratique respectueux des droits de l'Homme.

Faiblesses structurelles

Au fil des années, la situation de la protection sociale s'est avérée de plus en plus faible et défaillante. Dépourvue de réforme intégrale et ne répondant plus aux besoins actuels des Tunisiens, la protection sociale en Tunisie connaît des faiblesses structurelles qui ont montré les limites de tout le système où la justice sociale est inexistante. Les mouvements du 17 décembre 2009 et du 14 janvier 2011 en sont le meilleur exemple. Les abus et violations des droits de l'Homme, spécialement dans les zones défavorisées, la marginalisation d'une très large partie de la population ont montré combien le système de la protection sociale en Tunisie était inéquitable et injuste.

La conjoncture actuelle est jalonnée de défis où il s'agit d'instaurer une nouvelle approche économique, sociale et environnementale consensuelle et équitable entre les régions. Dans cette phase de transition et sur cette lancée de réformes globales, il était temps de repenser le système de la protection sociale tunisien. La conférence nationale a appelé, en effet, à une réflexion approfondie sur la création d'un nouveau système social respectueux des droits humains et qui soit accessible à tout le monde.

Nombreuses sont ces défaillances. Les dernières études le montrent bien. Notons que 15% de la population active est dépourvue de protection sociale. Par ailleurs, le taux de couverture sociale est nettement moins important pour les couches sociales à faible rentrée d'argent à l'instar des travailleurs agricoles et domestiques. Les disparités ne sont pas uniquement sectorielles, elles sont également géographiques. Dépourvus de travail, les habitants des zones rurales sont obligés d'opter pour le travail informel. Ces derniers ne possèdent pas, de protection sociale adéquate.

Durant la conférence, les experts ont rappelé, notamment, les défaillances des régimes de retraite (disparités en termes d'âge, de cotisation et de la méthode de calcul de la retraite) et les soucis financiers auxquels fait face aujourd'hui le système de protection sociale. Des difficultés financières étroitement liées «à des problèmes démographiques».

Melek LAKDAR

La protection sociale n'est qu'une dépense, mais aussi un investissement social. C'est ce qu'a constaté Anne Drouin, Chef du financement public, de l'actuariat et des statistiques au Bureau International du Travail (BIT) dans une déclaration à African manager en marge de la conférence nationale qui se tient actuellement sur le système de la protection sociale.

La représentante du BIT a mis l'accent sur l'importance de mettre en place certaines réformes. A court terme, Anne Drouin a jugé utile de bien étudier la réforme de la subvention à la consommation d'énergie et ce, de manière prudente. L'objectif selon son avis est de s'assurer que les mesures d'accompagnement de la protection sociale soient mises en place pour compenser l'effet du retrait de la subvention sur la population la plus pauvre, mais aussi sur la classe moyenne.

Cette démarche est stratégique a-t-elle dit étant donné que la révolution a permis de démocratiser le dialogue national autour de l'importance du système de la protection sociale

Elle a dans ce sens rappelé que le BIT continue à promouvoir le dialogue social afin d'arriver à un consensus avec des prestations adéquates pour tous dans un contexte de soutenabilité financière et fiscale. « En effet, la recommandation 2012 sur les socles sociaux de protection met en œuvre un ensemble de principes permettant de guider ce dialogue social essentiellement sur les garanties minimales qui doivent être assurées par le système de protection sociale », a-t-elle expliqué.

La réforme du système de la protection sociale exige la mise en place d'une stratégie globale de développement

La réforme du système de la protection sociale exige la mise en place d'une stratégie de développement globale fondée sur la cohésion de l'économie, de la promotion de l'emploi et de la stabilité du climat social, selon les différents intervenants à la séance inaugurale de la conférence nationale sur le système de la protection sociale, démarrée jeudi à Gammarth. La conférence est placée sous le slogan « vers la mise en place d'une plate-forme de la protection sociale en Tunisie ».

Le secrétaire général de l'union générale tunisienne du travail (UGTT), Houcine Abassi a estimé que la réforme du système de la sécurité sociale en Tunisie exige la mise à niveau du secteur de la santé publique et la révision des méthodes de financement des systèmes de sécurité sociale et de la protection sociale à travers la variation des sources de financement et l'intervention de l'Etat afin de concrétiser l'équilibre financier de ces systèmes.

De son côté, le vice président de l'union tunisienne du commerce et de l'artisanat (UTICA), Hichem Eloumi, a souligné que l'étude de la plate-forme de la protection sociale doit prendre en considération le côté financier.

Il a insisté sur l'importance d'élargir la base des affiliés sociaux et de mettre en vigueur le principe de solidarité, soulignant la nécessité de l'évaluation et de la réforme du système d'assurance maladie. La représentante du fonds des Nations Unies pour l'enfance (unicef), Maria Luisa Fornara, a estimé que le consensus entre le gouvernement et ses partenaires sociaux est nécessaire pour la réforme du système de la protection sociale.

Elle a appelé à présenter des données précises sur la pauvreté afin d'améliorer le processus d'évaluation des programmes de la protection sociale. Le directeur du bureau de l'organisation internationale du travail aux pays du Maghreb arabe, Mohammed Ali oueld Sidi, a précisé que les études réalisées par l'organisation, notamment le rapport relatif à la protection sociale dans le monde pour les années 2014-2015 a montré que plus de 70 pc de la population mondiale ne bénéficie d'aucune forme de protection sociale.

Pour sa part, **le directeur général du centre des recherches et des études sociales, Hafedh Bouktif**, a souligné que ce système souffre, selon les études d'évaluation du centre, de plusieurs lacunes.

Ces études ont montré que près d'un cinquième de la population active ne bénéficie pas de la couverture sociale et que le taux des catégories démunies est faible par rapport à la moyenne nationale, a-t-il ajouté. L'expert au programme des nations unies pour le développement (PNUD), Samir Bouzekri, a souligné l'importance de mettre en place une gouvernance démocratique, un modèle de développement global et des opportunités équitables d'accès aux services sociaux.

ANNEXE 4 : PHOTOS DE LA CONFERENCE











